la Révolution prolétarienne

REVUE SYNDICALISTE REVOLUTIONNAIRE

Fondée par **Pierre MONATTE** en 1925

LA GRÈVE GÉNÉRALE EN BELGIQUE

par Jean DE BOE et P.-M. DERUZET

Une inflation qu'on n'avoue pas

par Robert LOUZON

40 ans après le Congrès de Tours

par Roger HAGNAUER

61 : "Année Sociale"

par Raymond GUILLORÉ

Les vrais problèmes de l'Amérique du Sud

par Gaston LEVAL

Numéro 458 — Nouvelle série numéro 157 **FEVRIER 1961 — PRIX : 1,50 NF**

LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Revue syndicaliste révolutionnaire
(mensuelle)

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE - ALGERIE

Six mois . . . . 8 NF (800 fr.)
Un an . . . . 15 NF (1.500 fr.)

EXTERIEUR

Six mois . . . . 10 NF (1.000 fr.)
Un an . . . . 18 NF (1.800 fr.)
Le numéro : 1,50 NF (150 francs)

ADRESSER LA CORRESPONDANCE
concernant la Rédaction
et l'Administration à la
Révolution prolétarienne
14, rue de Tracy — PARIS (2e)
Téléphone : CENtral 17-08

PERMANENCE

Les jeudis de 18 h. à 19 h.
Les samedis de 17 h. à 19 h.

UTILISER POUR LES ENVOIS
DE FONDS
notre compte chèques postaux
Révolution prolétarienne 734-99 Paris

Sommaire du N° 458 - Février 1961

Grève générale en Belgique . . . . J. DE BOE
La « pagaie » en Belgique . . . . P.-M. DERUZET

Chronique de l'Union des syndicalistes. — 61 : « année sociale ». — Force ouvrière 61. — Grévistes et pourtant exploiteurs ? — Il y a de l'autocritique . . . . R. GUILLORE

Notes d'économie et de politique. — La condition nécessaire. — Les caisses sont vides : on les remplit par l'inflation. — Djilas est libre. — Acteurs et profiteurs. R. LOUZON

Quarante ans après Tours : des espoirs de 1920 à l'imposture de 1960 . . . . R. HAGNAUER

Les problèmes de l'Amérique du Sud . . . . G. LEVAL

« La démocratie de grand-papa » . . . . . . A. LAUDE

Présence de Pierre Monatte.

A propos de lecture chez les jeunes . . . . J. DUPERRAY

A travers les livres. — Le Syndicalisme libertaire et l'« Etat de bien-être », par Evert Arvidsson (R. G.). — Au pied du mont Kenya, par Jomo Kenyatta (A. L.).

René Doussot.

Le grain sous la neige.

ENTRE NOUS...

Nous croyons intéressant de publier ce mois-ci, en guise « d'Entre Nous », une lettre de notre camarade Padros, de Lyon. Elle apporte des idées et des suggestions originales pour la vie de notre « R. P. » et pour la solidarité qui se forme autour d'elle.

Je viens de recevoir le dernier numéro de notre revue, que j'attends toujours avec impatience. La circulaire du « noyau », insérée en première page, mérite, je pense, quelques commentaires concernant la gestion d'une part, et la volonté de faire vivre la revue d'autre part.

Pour ce qui est de la gestion, je n'ai rien à dire, sinon en faire l'éloge. La publication du bilan mensuel est un exemple que l'on ne peut citer que rarement, même dans la presse ouvrière et libertaire, malheureusement. Il y a deux ans, ma condition pour collaborer à un petit journal édité à Valence pour lutter en faveur de l'unité de la C.N.T. espagnole, fut la publication du bilan financier dans chaque numéro. Chose qui fut faite. Une de nos armes morales, à nous travailleurs, doit être l'honnêteté, même si cela revient à étaler notre pauvreté.

Depuis les dix ou quinze ans que je lis la « R.P. », je vois toujours des appels à l'aide financière. Le fait qu'un nombre plus ou moins grand de camarades y aient toujours répondu et permis la publication prouve la nécessité de la revue, mais aussi montre le besoin d'en étendre le rayonnement. Les jeunes camarades qui ont grossi le noyau et l'ont renouvelé devraient disposer de moyens plus grands pour développer la propagande syndicaliste révolutionnaire qui nous est chère.

La question est une question d'argent. L'équipe de la « R.P. » n'en a pas, mais les amis de la « R.P. » en ont.

de la « R.P. » n'en a pas, mais des amis de la classe ouvrière, qui bénéficient de l'action syndicale, et qui sont aujourd'hui au sommet de la hiérarchie salariale. Ceux que je connais, anciens camarades de travail, avec lesquels nous avons milité dans le même syndicat, avec qui nous avons tenu des réunions ouvrières chaque semaine, répondraient à un appel d'argent, j'en suis convaincu, si un tel effort leur était demandé, et si cet appel correspondait à un plan de travail et de réalisations qui mériterait leur considération. Ils n'ont ni abdiqué leurs idées, ni rompu leur amitié avec les prolétaires qui, comme moi, ne sont parvenus qu'à la retraite du vieux travailleur.

Alors, camarades, vous qui êtes parvenus à une situation qui vous permet bien-être et confort auxquels peu de salariés peuvent songer, ne pourriez-vous mettre à la disposition de la cause du syndicalisme révolutionnaire les sommes qui vous sont en fait superflues ?

Je ne sais si les lecteurs me prendront au sérieux ou s'ils me considéreront comme un illuminé, ou comme une âme candide. Mais n'étant ni l'un ni l'autre, pour un but précis, quoique de façon indirecte, je m'adresse à des hommes que je connais depuis de longues années, et à d'autres qui se trouvent dans une même situation, que j'ai connus pauvres, batailleurs et généreux, et il m'est impossible de croire que ces amis ne soient pas demeurés du bon côté de la barricade.

J. PADROS (Lyon).

Le gérant : Roger HAGNAUER. Editions Polyglottes, 232, rue de Charenton, Paris.

GRÈVE GÉNÉRALE EN BELGIQUE

Pendant plus d'un mois, les travailleurs de Belgique ont abandonné les usines, les chantiers, les bureaux, les écoles, les administrations publiques, les chemins de fer, les ports, les mines. Il faut remonter bien loin dans l'histoire de la classe ouvrière belge, pourtant fertile en conflits sociaux, pour trouvers un climat révolutionnaire de cette ampleur et de cette durée. Et cela dans le ciel serein de l'euphorie capitaliste et des joies matrimoniales du roi Baudouin.

Pour provoquer une telle explosion de colère, il a suffi d'un simple projet de loi, émanant du gouvernement, portant la date du 4 novembre 1960. Pourtant, cette loi se voulait être « d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier ». Elle était inspirée directement par la déclaration de la nouvelle équipe gouvernementale catholico-libérale, judicieusement triée sur le volet et arrondie à la double douzaine, pour prévenir les surprises éventuelles. Vingt-quatre ministres pour un petit pays comme la Belgique, cela cadrait mal avec le souci d'austérité dont voulait s'inspirer le gouvernement, mais raffermissait la majorité.

Nous savons bien que les mots n'ont plus de sens absolu et que les plus solennelles affirmations cachent les intentions véritables de ceux qui les expriment. Pourtant, ici, la mauvaise foi était vraiment outrecuidante, insultante même, et c'est ce qui a fait se cabrer la classe ouvrière.

Le fait même de vouloir administrer à un Etat malade une médecine aussi massive, aussi répulsive, d'un seul coup d'autorité, avait en soi quelque chose de révoltant. On s'en rendra compte en compulsant le document officiel soumis aux membres de la Chambre des Représentants. Il forme un volume de 116 pages, dont il en a fallu consacrer 73 au seul exposé des motifs. C'est que ce projet couvre à peu près tous les domaines de la vie économique, sociale et financière du pays. Au total sept titres, à savoir : expansion économique, emploi et travail, prévoyance sociale, pouvoirs régionaux et locaux, pension de retraite et de survie à charge des pouvoirs publics, dommages de guerre, fiscalité d'Etat. En un style souvent embarrassé, l'exposé des motifs essaie de décortiquer cette loi unique au moyen d'une vingtaine de chapitres.

L'ENJEU

Le résumé de toutes ces mesures peut s'exprimer en quelques chiffres : grosso-modo, dix milliards d'impôts nouveaux; dix autres milliards d'économies. Une évaluation très prudente du camarade Genot, un des secrétaires nationaux de la F.G.T.B., prévoit que les travailleurs seront mis à contribution pour un montant de dix milliards : 3.200 millions d'impôts indirects; 1 milliard pour l'impôt professionnel; 2.500 millions pour les économies dans le secteur social (300 millions pour la prévoyance sociale; 600 millions pour la santé publique et la famille); 350 millions pour les cotisations de pension; 1 milliard pour les travailleurs des chemins de fer et des charbonnages. Quand on sait que l'ensemble des salaires et traitements des travailleurs est d'environ 200 milliards par an, les 10 milliards d'aggravation représentent une diminution de ressources de 5 %.

Mais il n'y a pas que les prélèvements sur les ressources des travailleurs, il y a également toute une série de mesures, particulièrement dans le secteur de la sécurité sociale, absolument inaccepables par les travailleurs.

Essayons de passer une revue succincte des différents titres de la loi « d'austérité ». Le but évident bien qu'inavoué, consiste à rééquilibrer les finances de l'Etat fortement altérées depuis quelques années. Mais l'auteur de la loi prétend poursuivre aussi l'expansion économique, la justice fiscale et le progrès social.

Il est incontestable que les finances de l'Etat sont dangereusement malades. Depuis de nombreuses années on présente au Parlement des budgets qui dissimulent habilement la réalité. Les découverts sont alors répartis sur les budgets extraordinaires, pour lesquels on recourt à l'emprunt. Or, la Belgique supporte le fardeau d'une dette publique de l'ordre de 400 milliards, dont le service annuel voisine les vingt milliards. Ces dernières années, les emprunts, à des taux d'intérêt de plus en plus élevés, se chiffraient à vingt-quatre milliards par an. Tout cela sans que la Trésorerie s'en trouve raffermie. Celle-ci devait faire des appels réguliers à des avances de la Banque Nationale qu'on peut évaluer à une dizaine de milliards. Si bien que, de ce côté, les issues sont bouchées. Et, dans le cadre du système, l'on peut comprendre que le gouvernement ait songé à équilibrer ses recettes et ses dépenses. Il s'agit seulement de savoir comment.

M. Eyskens, premier ministre, prétend réduire les emprunts qui ont été de 24 milliards en 1960, à 10 milliards en 1961. Voilà une réduction de 14 milliards. Mais il devrait également faire pour 14 milliards d'économies et cela dans les secteurs où ces économies n'engageraient en rien la santé économique du pays, ni ses institutions sociales. Il le pourrait car, rien que dans le secteur de la défense nationale, il y aurait moyen de faire des économies massives, soit 10 milliards sur les quelque 28 milliards que comporte le budget tant ordinaire qu'extraordinaire. Il y aurait encore de très larges économies à faire sur les dotations, mandats, éméritats, missions aussi coûteuses qu'inutiles, sur le nombre des ministères, sur l'inflation foudroyante des administrations de tous ordres. Il n'y aurait aucune difficulté à trouver ces milliards, là où ils sont et où on pourrait les prendre sans mettre en cause le standing de la classe ouvrière.

Mais M. Eyskens est précisément le ministre de ceux qui bénéficient de ces largesses de l'Etat, des holdings qui échappent au fisc, des banquiers, des gros industriels, des hauts fonctionnaires et dignitaires civils, militaires ou religieux et de tout ce qui grouille autour de cette élite d'argent. C'est donc, en grande partie, sur le dos de la classe ouvrière, qu'il écumera (pour les quatre cinquièmes, estime-t-on) les milliards indispensables à l'équilibre du budget.

En résumé, les restrictions sociales seront de l'ordre de 300 millions pour les pensions, de 300 millions pour l'emploi et le travail, et de 1.300 millions pour la prévoyance sociale. Les subsides aux chemins de fer seront réduits de 2.800 millions, ils devront équilibrer leurs dépenses sur le dos des usagers. Grâce à la fermeture des mines (on en prévoit encore une dizaine d'ici le mois de juin), réduction des subsides de 720 millions. Retrait des subsides aux communes, qui seront autorisées à augmenter leur propre fiscalité d'Etat de l'ordre de 6.600 millions, dont 5.700 millions par l'augmentation de la taxe de transmission, qui se retrouveront dans le coût de la vie. Or, comme les travailleurs représentent les 72 % des consommateurs, leur part de couverture pour cet impôt indirect représentera plus de 4 milliards. Notons, en passant, qu'en Belgique la proportion des impôts indirects atteint plus de 60 % du total des impôts.

A la lumière de ces quelques données, on peut se rendre compte de la sincérité du titre de la loi, qui

se prétend d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier.

Ajoutons que les dépenses extraordinaires se chiffreront encore par plus de 12 milliards qui pourront être couverts par l'emprunt, mais qui, selon l'exposé des motifs, seront consacrés aux investissements et seront rentables. Que vero ?...

N'abandonnons pas ce chapitre du redressement financier et de l'expansion économique, sans mentionner que le gouvernement étendra la politique des aménagements fiscaux en faveur des investissements. C'est-à-dire, immunisation de la taxe professionnelle à concurrence de 30 % pour les investissements complémentaires. Il est également prévu des subsides et avances pour les investissements en Belgique par des capitalistes étrangers. Citons :

« *Suite à la création du Marché Commun, les entreprises des pays de la Communauté ont tendance à installer des filiales en divers points du territoire de la Communauté. La Belgique a naturellement intérêt à faciliter l'installation de telles filiales chez elle. La politique du gouvernement tend du reste à développer également chez nous les activités industrielles d'entreprises appartenant à d'autres pays que ceux du Marché Commun.*

« *L'aide à fournir à ces entreprises étrangères consistera souvent en l'octroi de crédits destinés à financer partiellement leurs investissements en Belgique.* »

Et voilà de quelle façon M. Eyskens entend développer l'expansion économique; alors que, par l'absence totale d'une réglementation des holdings qui écument littéralement notre économie, il assiste impassible à la stérilisation industrielle de toute la région wallone qui a fait la richesse de la nation.

Le gouvernement estime nécessaire de lier une politique de l'emploi à celle de l'expansion. Et il crée pour cela un Office National de l'Emploi. Un de plus, direz-vous. Pas si simple ni si innocent. Il s'agit de contrôler et de réglementer la formation professionnelle, dit-on. En réalité, il s'agit de restreindre la liberté du travail. Au chapitre «Réglementation du marché de l'emploi», l'exposé des motifs se réfère aux législations en vigueur dans d'autres pays du Marché Commun et, particulièrement en Hollande où, par un arrêté de 1945, il « *est interdit, en principe, à l'employeur et au travailleur de mettre fin au contrat de travail sans l'autorisation préalable du directeur du Bureau Régional du Travail.* »

Or, une information en provenance de la Hollande met en lumière cette sollicitude du législateur. La voici, sans autre commentaire :

« *Deux ouvriers d'un chantier naval néerlandais ont été poursuivis en justice pour avoir, sans autorisation, abandonné leur emploi et avoir pris du service auprès d'autres employeurs qui leur assuraient des rémunérations beaucoup plus élevées :* 107 *florins par semaine contre* 68 *dans un cas,* 113 *florins contre* 78 *dans l'autre. Tous deux avaient négligé de demander au Bureau Régional du Travail la licence de transfert, celle-ci étant à leur avis systématiquement refusée. Tous deux ont été condamnés à reprendre le travail sous peine d'une amende de* 30 *florins par jour de retard et à payer les frais de procédure représentant* 160 *florins par homme.* »

C'est qu'au moment où on sollicite les poches du travailleur, il faut empêcher qu'il en réclame compensation dans le prix de son travail. Le contrôle de l'emploi correspondra pratiquement au blocage des salaires.

Mais ce sont les mesures restrictives en matière de chômage qui ont soulevé les plus violentes réactions parmi la classe ouvrière.

Dans le cadre de la sécurité sociale, l'assurance chômage couvre, partiellement, bien entendu, les risques de chômage involontaire. La réglementation du début a subi, au cours de ces quinze dernières années, des aggravations nombreuses, contre lesquelles les travailleurs se sont toujours cabrés. Les auteurs de la loi unique sont obligés de constater que :

« *Sans doute le recours abusif aux indemnités de chômage où à la mise en chômage est-il relativement fréquent parmi certaines catégories de travailleurs et d'employeurs. Mais la fréquence des abus est évidemment fonction de celle des occasions de chômage. En raison du développement trop lent de certaines régions, du déclin prolongé de nombreux secteurs d'activité, et de la grande sensibilité de nos industries à la conjoncture, le risque de chômage est en Belgique sensiblement plus élevé qu'à l'étranger.* »

Les statistiques du chômage, même pendant les années de très grande prospérité économique, accusent un pourcentage impressionnant par rapport à la population ouvrière. Ne pouvant et ne désirant sans doute pas réduire cette masse de main-d'œuvre disponible, les gouvernements successifs se sont uniquement préoccupés de la soustraire au contrôle et à l'indemnisation. Deux raisons : l'Etat doit intervenir dans les frais d'indemnisation du chômage involontaire, considéré comme un mal social; la permanence du chômage exerce une pression salutaire sur les salaires. Aussi les conditions d'octroi d'indemnités ont-elles toujours été aggravées.

Le coup de force de la loi unique devait entraîner un retour en arrière de vingt années. En Belgique, les chômeurs involontaires et contrôlés, satisfaisant aux conditions réglementaires et d'aptitude physique, bénéficient d'une indemnité variant selon l'âge, le sexe, l'état civil, la région, pendant une durée illimitée. Ils doivent, évidemment, accepter les offres d'emploi qui leur sont faites par les bureaux de placement. La loi unique établit désormais « *une distinction entre deux périodes de chômage. La durée de la première période variera en fonction de l'âge et de l'importance des prestations de travail des intéressés. La deuxième période sera une période d'assurance prolongée au cours de laquelle les travailleurs en chômage auront droit aux indemnités dans des conditions variables suivant l'importance de leurs responsabilités dans l'entretien du ménage. Enfin, les chômeurs de longue durée atteints d'un degré d'inaptitude tel que leur remise au travail apparaît pratiquement impossible, ne seront plus considérés comme demandeurs d'emploi.* »

En clair, cela veut dire que l'indemnisation du chômage ne sera plus garantie après une période d'un an. Qu'ensuite, de nombreux critères entreront dans l'examen de la situation du chômeur et notamment celui de « l'état de besoin » de son ménage. Une telle discrimination existait avant la dernière guerre. Elle avait, de tout temps, été vigoureusement combattue par les travailleurs. Et, au cours des tractations qui eurent lieu, vers la fin de la guerre, à Londres, en vue de l'institution d'un régime de Sécurité Sociale, elle avait été écartée. Mais les salutaires frayeurs de l'exil se sont dissipées au cours des quinze années de raffermissement capitaliste, et les principaux chapitres de l'assurance-chômage ont peu à peu été vidés de leur substance sociale. M. Eyskens et son équipe veulent couronner cette politique de régression sociale par une mesure d'audace. Car, pour compléter cette nouvelle réglementation, ils prévoient que des inspecteurs assermentés seront nommés et affectés aux recherches des infractions au domicile même des chômeurs. Cette inquisition se retrouve également dans le domaine de l'assurance maladie-invalidité.

L'application d'une telle réglementation aboutirait très vite, par le moyen des circulaires interprétatives et d'exécution, à la mise en pièces de tout le régime d'assurance contre le chômage involon-

taire. Il n'y aurait bientôt plus de chômeurs régulièrement reconnus, sans que pour cela le chômage réel en soit diminué. Et cette odieuse maladie du régime qu'est le chômage se trouverait hypocritement rayée des statistiques officielles du pays.

Cette disposition est la seule qui ait réalisé contre elle l'unanimité des confédérations syndicales, tant la F.G.T.B., la C.S.C. que la C.S.L.

L'assurance maladie-invalidité figure également, on s'en doute, dans le projet. C'est un secteur où le gouvernement est appelé à couvrir certaines insuffisances qui découlent davantage d'une mauvaise organisation, d'une opposition farouche des médecins et des pharmaciens, que des bases mêmes du régime. Mais ce sera également vers les attributaires que se tournera la loi unique. Et c'est encore par l'aggravation du contrôle de la réduction des indemnités que l'on prétend « assainir » ce domaine. Or, depuis la libération et l'institution de l'assurance, il ne s'est guère passé une année sans que des restrictions importantes aient été infligées aux « bénéficiaires », c'est-à-dire aux malades et sans que l'on ait aggravé les contrôles. Les pouvoirs seront de plus en plus centralisés et les contrôles dépendront désormais uniquement d'un Conseil supérieur qui désignera les médecins-flics qui pourront, notamment, trancher souverainement de l'admissibilité du malade au bénéfice des indemnités. Ils pourront également faire « des visites inopinées dans des entreprises afin d'y relever à l'improviste la liste des travailleurs dont l'absence est couverte par un certificat médical et de procéder sur-le-champ à la vérification de ces incapacités de travail. Et, pour bien préciser les pouvoirs de ces médecins-contrôleurs, la loi prévoit « *qu'il est en outre conféré aux médecins-inspecteurs le pouvoir de trancher les litiges d'ordre médical qui pourraient surgir entre les médecins praticiens, les médecins-conseils et les médecins-contrôleurs.*

Il est aussi question dans la loi du « logement social ». De quoi s'agit-il ? Le chapitre V, du titre II, lui consacre trois petits alinéas. Il est d'ailleurs inutile d'en parler davantage puisque, en marge de la loi et anticipativement à sa consécration, les ministres de la Santé publique et des Finances, par un arrêté paru au « Moniteur Belge » du 26 décembre 1960, ont solutionné le problème.

Tardivement, les autorités publiques ont compris en Belgique qu'il y avait un problème de l'urbanisme et du logement social. Ce sont pourtant le plus souvent des initiatives privées (coopératives de locataires) ou communales qui l'ont réalisé, dès le lendemain de la première guerre mondiale, dans le cadre même de la reconstruction. C'est également à la suite de la dernière guerre que ce mouvement s'est accentué. L'Etat a facilité ces initiatives en créant un organisme de coordination et de financement : la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. Constatons, en passant, que ces sociétés de locataires ont principalement été créées autour des centres industriels du pays et, généralement, par des municipalités de « gauche ». Une certaine réglementation définissait les conditions exigées pour l'obtention d'un logement, sans pourtant établir un « état de besoin » très précis. Et il est bien possible qu'il existe des bénéficiaires abusifs.

Mais, voici qu'après vingt, trente et parfois quarante années d'existence de certaines sociétés, les locataires vont être soumis à une taxation qui pourra atteindre 200 % sur leur loyer actuel Or, ces loyers ont subi l'évolution normale du marché du logement et sont loin d'avoir le caractère « social » qu'ils avaient au début. L'arrêté prévoit que les locataires dont le revenu (revenus cumulés du ménage) atteint 65.000 francs soumis à l'impôt complémentaire personnel, verront leur loyer augmenté de 10 % à partir du 1er avril 1961. S'il atteint 70.000 francs l'augmentation sera de 20 %, 75.000, 30 %, et ainsi de suite jusqu'à une augmentation de 100 %. Soit des augmentations de 10 % par tranche de revenu de 5.000 francs par an.

C'est une véritable révolution dans ce domaine du logement social qui fera l'affaire des propriétaires privés, car les répercussions sur le marché du logement seront importantes.

Que deviendront les sommes considérables ainsi prélevées ? Eh, bien, elles alimenteront la politique discriminatoire du gouvernement catholico-libéral, par la constitution d'une Caisse de Compensation qui accordera aux locataires ayant au moins trois enfants à charge des réductions de loyer allant de 20 à 50 %. C'est la poursuite de la politique cléricale de surnatalité dans un pays qui refuse au même moment l'indemnisation de chômage à des centaines de milliers de travailleurs auxquels le gouvernement ne peut assurer de travail. C'est également une mesure de discrimination régionale, quand on sait que les familles bénéficiaires ayant trois enfants et plus à charge se trouvent dans la partie flamande du pays, alors qu'elles sont très rares en Wallonie.

Le Titre IV concerne les pouvoirs régionaux et locaux et peut se résumer par une décharge de dépenses de l'Etat aux dépens des communes : 1.400 millions. En compensation, les communes pourront équilibrer leur budget par une extension de leur fiscalité. Et seule la pratique établira l'importance de la charge nouvelle qui sera infligée aux contribuables. L'expérience nous incline à penser que les 1.400 millions seront largement dépassés.

Ce titre s'occupe également d'établir une « certaine justice » dans le domaine des salaires et traitements. En effet, il se trouve que certaines municipalités progressistes — et on sait bien où on les trouve — accordent à leur personnel des rémunérations plus généreuses que celles qu'octroie l'Etat à ses serviteurs. Il s'agit évidemment, des petits fonctionnaires, car pour les gros, la générosité de l'Etat est imbattable. Le projet de loi prévoit que « *chaque commune aura l'obligation de fixer et d'arrêter, sous l'approbation du roi, le cadre de son personnel et les conditions de recrutement et de promotion de ses agents.* »

Tous sous la toise gouvernementale, ou le triomphe de la démocratie ! Cette mesure s'étendra aux provinces. Elle doit avoir pour effet d'aggraver considérablement les conditions de vie d'un grand nombre de fonctionnaires et agents des communes et des provinces. Ajoutons que ce titre prévoit également la suppression du Fonds Communal d'assistance publique. Celui-ci sera désormais intégré dans le Fonds des Communes. Nouvelle emprise des organismes centraux dans un pays où l'autonomie communale était une tradition historique.

Puisque nous en sommes au chapitre des agents des services publics, examinons le Titre V. Et inquiétons-nous d'un 2° qui décide que « *dans le courant de l'année 1961, en conclusion des travaux de la commission des hiérarchies soumises aux départements ministériels le 3 février 1960, le nombre excessif de grades et de barèmes sera considérablement réduit grâce à la fixation d'un nombre très limité de niveaux hiérarchiques* ». Il est également prévu une limitation des cumuls. (Il y en avait donc...). Nous pourrions peut-être applaudir et la réduction du nombre des fonctionnaires et la limitation des niveaux hiérarchiques, si nous ne savions que la formule cache en réalité une manœuvre dont seuls les « lampistes » feront les frais. En effet, le Conseil de Cabinet a déjà accepté, dans le cadre d'une politique de « revalorisation de la fonction publique », des hiérarchies qui méritent la publicité. Selon l'élévation dans cette échelle hiérarchique, les appointements des fonctionnaires moyens et supérieurs

seront augmentés de 7,4 à 20 %, ce qui donne les chiffres suivants :

GRADE	MAXIMA actuels	MAXIMA prévus	% en+
Chef de bureau	162.000	174.000	7,4
Secrétaire d'administr.	180.000	195.000	8,3
Conseiller adjoint	198.000	216.000	9
Directeur	224.000	252.000	12,5
Conseiller	242.000	270.000	11,5
Ingénieur en chef . .	286.000	300.000	12,5
Inspecteur général	284.000	324.000	14
Directeur général . . .	316.000	368.000	16,4
Secrétaire général . .	350.000	420.000	20

Voilà, certes, une catégorie de fonctionnaires que nous ne trouverons pas parmi les grévistes de la C.G.S.P. D'autant moins que, parmi ces personnages, un certain nombre d'entre eux pourront être pensionnés dès l'âge de 56 ans au titre d'éméritat, c'est-à-dire avec une pension égale à la moyenne du traitement des cinq dernières années. Et toujours dans le cadre de l'austérité.

Mais l'immense majorité des fonctionnaires et agents de l'Etat et des services publics est directement lésée dans ses intérêts par les dispositions de ce Titre V. D'abord, par les restrictions dans le domaine de l'avancement, de la rémunération, puis par la limite d'âge pour jouir du bénéfice de la pension.

Au point de vue de la pension, trois catégories : les pensions civiles, 65 ans; les pensions de l'enseignement, 60 ans, et les pensions militaires, plus ou moins, 56 ans. Le projet prévoit le relèvement de l'âge de la pension à 65 ans pour tous, avec possibilité d'anticipation de 5 ans, à peine d'une réduction de 7 %. Exception, bien entendu, pour des serviteurs aussi précieux que les militaires et les gendarmes, qui jouiront d'un statut d'exception. En outre, il est prévu une augmentation de la retenue sur traitement en faveur de la Caisse de Pension des Veuves et Orphelins.

Nous tiendrons pour relativement négligeables les dispositions du Titre VI, qui concerne les dommages de guerre (encore !) et nous aborderons le Titre VII, sur la fiscalité d'Etat.

Le problème de la fiscalité est particulièrement sensible en Belgique en raison, d'une part, de l'importance des impôts indirects qui frappent uniformément tous les consommateurs alors que les travailleurs en représentent les 72 %; d'autre part, du fait que seuls les travailleurs paient l'intégralité de leurs obligations fiscales; tandis que les autres catégories de contribuables : industriels, rentiers, commerçants, financiers, professions libérales, peuvent impunément se soustraire partiellement aux atteintes du fisc. Ce sont des scandales qui ont été dénoncés publiquement de nombreuses fois sans que le gouvernement - les gouvernements - aient jamais osé entreprendre quoi que ce soit pour rétablir une justice fiscale réelle. Il est généralement admis que les fraudes fiscales sont de l'ordre de 10 milliards par an. il faudrait y ajouter les centaines de millions de fraudes patronales aux dépens de la Sécurité Sociale. Si l'Etat les faisait rentrer dans ses caisses, il n'y aurait pas lieu d'augmenter les impôts ni de rogner sur les avantages sociaux des plus malheureux.

Nous allons voir dans quelle mesure le projet de loi unique tend à réduire cette lacune. N'escomptant pas beaucoup de cette tentative, le projet prévoit plutôt des rentrées supplémentaires par le relèvement de la taxe de transmission de 5 à 6 %. Il s'agit encore d'une taxation indirecte sur la consommation de l'ordre de 5.700 millions qui gênera les affaires, restreindra la capacité de consommation avec toutes les complications économiques que cela implique et augmentera sensiblement le coût de la vie. Il prévoit une taxation exceptionnelle sous forme de complément à la taxe professionnelle et à la taxe mobilière et contribution nationale de crise pour 600 millions; une double taxation cadastrale (que les propriétaires feront payer par les locataires), soit 200 millions; enfin, un relèvement de la taxe de succession, pour 100 millions.

Il est sans doute inutile d'insister sur le caractère anti-économique de tout alourdissement de la fiscalité, surtout lorsqu'elle pèse sur la consommation. Soulignons seulement la modicité des 600 millions, qui tomberont partiellement sur les épaules des porteurs de valeurs mobilières. Ce sont pourtant ceux-ci, qui ont applaudi aux mesures de rigueur contenues dans la loi à l'égard de la classe ouvrière, qui ont protesté avec le plus de véhémence contre le fameux « précompte » que le gouvernement prétend — avec beaucoup de souplesse et de possibilités d'évasion — appliquer aux revenus des porteurs de valeurs mobilières, jusqu'ici incontrôlables. Il s'agira d'un prélèvement de 10 % à opérer directement par les banques au moment de la perception des intérêts mobiliers.

Il resterait, évidemment, beaucoup à dire sur la portée anti-sociale de cette loi unique, mais il est temps que nous examinions maintenant les réactions ouvrières qu'elle a provoquées.

LA CLASSE OUVRIERE DIT : NON

Lorsque, vers la mi-novembre, le premier ministre Gaston Eyskens eut exposé les grandes lignes de son projet, au cours d'une conférence de presse, les centrales syndicales nationales, de gauche à droite, furent unanimes à élever des objections. La presse, tant d'information que financière, émettait des réticences prudentes à l'égard de l'une ou l'autre disposition du projet de loi. Ce coup de sonde du gouvernement devait l'engager à consolider sa majorité qui menaçait de s'effriter sur les bords tant sur sa droite que sur sa gauche. Et c'est ainsi que la Confédération des Syndicats Chrétiens fut rappelée à son rôle historique de jaune et à ses obligations envers le parti social-chrétien. Ce qui lui sera encore rappelé au cours du conflit par le cardinal Van Roye et tout le clergé belge. Et nous tiendrons pour négligeable la neutralité expectante des syndicats libéraux.

Bien que l'opposition fut unanime au sein du Bureau de la F.G.T.B., elle était suffisamment nuancée pour qu'on ne puisse en attendre une égale volonté d'action syndicale pour la mise en échec du projet Eyskens. Cette dualité, qui se retrouve à tous les échelons de la hiérarchie syndicale en Belgique, aura été la cause, tout à la fois de la violence des manifestations, du manque total de coordination et de l'échec partiel du mouvement. Quelques explications sont nécessaires.

Tout d'abord, constatons que la Belgique est très nettement divisée en deux parties inégales : les Flandres et la Wallonie. Entre les deux, une frontière linguistique, éthnique, culturelle, économique et politique. Au nord, une économie agricole; au sud, une économie industrielle. Au nord, une démographie active; au sud, une dénatalité. Alors que, de 1958 à 1959, la population globale de la Belgique s'est accrue de 0,55 %, cet accroissement se réduit à 0,057 % pour la Wallonie. Sur le plan économique, on prévoit que le nombre des emplois qui seront supprimés d'ici 1963, dans le cadre de l'assainissement du marché charbonnier, sera de 45.000 pour la Wallonie. Il faut également tenir compte que le travail dans cette contrée est particulièrement pénible et concerne la grosse industrie : métallurgie, charbonnage, verrerie, etc. Très tôt, ces populations ont été prolétarisées et ont eu à se

défendre contre le grand capitalisme industriel et financier, et ont été familiarisées avec la lutte des classes. Et c'est pourquoi, le corps électoral s'y prononce à la majorité absolue pour une représentation socialiste à tous les échelons de la vie publique. C'est la « Wallonie Rouge ».

Au contraire, en Flandre, c'est le gros propriétaire foncier et le curé qui sont les maîtres. A l'exception de quelques centres industriels, comme Gand, ou portuaires, comme Anvers, on peut accepter l'expression de « Flandre Cléricale », pour cette partie du pays. C'est sur ce bastion de la réaction politique que s'appuie le gouvernement. Alors que la Confédération des Syndicats Chrétiens ne dispose que de faibles effectifs en Wallonie, elle rassemble sous sa houlette de grandes masses de travailleurs dans le nord du pays, au point d'y neutraliser pratiquement la F.G.T.B.

Ces différences n'ont pas manqué de marquer profondément les dirigeants ouvriers de ces deux régions. On peut les personnaliser par André Renard, toujours dur et tenace sur ses projets de réforme de structure, et par Louis Major, toujours prêt aux compromis politiques en dépit d'une certaine démagogie verbale. Autour de ces deux dynamiques secrétaires nationaux de la F.G.T.B., sont groupés les représentants des deux tendances géographiques de la grande confédération.

La politique de présence, qui coïncide trop souvent avec la politique des intérêts personnels, conduit également à la pratique des compromis, qui est exactement le contraire d'une politique claire et nette, propre à inspirer la confiance aux travailleurs, dans un pays où les contradictions de classe sont aussi accusées qu'en Belgique. La pratique du double mandat politique et syndical a également abouti à une détérioration de l'esprit syndical. Or, cette pratique s'est développée au point que la plupart des dirigeants des grandes centrales professionnelles siègent à la Chambre des députés, au Sénat, sans compter les conseils provinciaux, communaux et les mayorats. L'un amenant l'autre, ils se partagent un nombre impressionnant de mandats au sein des nombreux organismes de collaboration qui encombrent notre appareil économique et social. Cela crée nécessairement des jalousies, des désaccords, des prises de position préalables qui paralysent ensuite toute réaction normale. Et notre mouvement syndical, tout comme celui d'en face, d'ailleurs, en est littéralement malade. Les événements qui viennent de se dérouler auront certainement pour mérite de provoquer un réveil de la conscience ouvrière.

Contre ces pratiques et ces tendances à l'intégration dans le système, sous le couvert de la démocratie, une « gauche », qu'encourage la puissante Centrale des Métallurgistes, s'est peu à peu constituée, renforcée et, par sa presse, son rayonnement n'aura pas manqué de marquer les événements. Mais elle a, également, pour conséquence un raidissement et un clichage des tendances à l'intérieur de la F.G.T.B.

C'est avec une telle direction syndicale que la lutte va se déchaîner contre la loi unique.

Dès le début du mois de décembre, ce sont les syndicats locaux de la Wallonie qui font pleuvoir des ordres du jour de protestation, organisent des manifestations, qui prennent de plus en plus d'ampleur, pour aboutir à une décision concertée d'interruption de travail, une demi-journée, avec concentrations et manifestations de rue. Certaines sections, comme les communaux de Charleroi et les métallurgistes des A.C.E.C., décident même de ne plus rentrer. Lorsque les travailleurs des services publics ont réalisé toutes les menaces que contient la loi unique, ils font pression sur leurs dirigeants pour l'organisation de mesures de force.

Le Bureau de la F.G.T.B. est obligé de prendre position et il décide la convocation du Comité National élargi pour le 16 décembre. Notons qu'à cette date, il n'est déjà plus possible de douter de la puissance de l'insurrection qui est en mouvement. Pourtant, l'ordre du jour pour cette réunion nationale ne porte qu'un point : « la loi unique », sans le moindre commentaire, comme sans proposition. Ce laconisme découle du fait qu'aucun accord n'a pu se faire sur un projet de résolution, ni sur une attitude d'ensemble. Placées devant l'inévitable conflit, la gauche et la droite se sont affrontées préalablement, sans résultat au sein du Bureau.

André Renard prend la responsabilité personnelle de communiquer aux membres du Comité National le texte d'une proposition de résolution qui a été repoussée l'avant-veille par le Bureau, mais qu'il soumettra au Comité National. En voici le texte :

« *Le Comité National élargi de la F.G.T.B., réuni le 16 décembre 1960.*

« *Décide en principe la grève générale. Cette grève générale sera préparée par des arrêts de travail limités et déclenchés à la date arrêtée par un Congrès extraordinaire de la F.G.T.B., convoqué à la suite d'un référendum national professionnel.*

« *Le Comité National élargi décide que la première journée nationale de lutte de l'année sera marquée par une grève générale de vingt-quatre heures fixée au ... (entre le 1er et le 15 janvier 1961)* »

Les débats ne firent que mettre en lumière le tragique désaccord du mouvement syndical en face d'une épreuve de force entre la classe ouvrière et la réaction sociale du pays, au moment même où s'imposait une coordination de toutes les forces ouvrières, en vue d'une action, de toute façon inévitable, dont l'échec entraînerait des conséquences mortelles pour la F.G.T.B. Le désaccord était d'autant plus redoutable qu'il empruntait les contours linguistiques et économiques des deux régions flamande et wallonne. C'était la perspective du déchirement de la confédération belge et l'affaiblissement de la classe ouvrière pour longtemps, et aucun militant ne pouvait l'ignorer.

La prudence aurait voulu que l'on se rallie autour de la résolution d'André Renard qui prévoyait des délais et permettait une préparation tactique et qui donnerait au mouvement une légitimation préalable par le referendum.

Ce furent les rancunes personnelles et, peut-être aussi, les amours-propres froissés qui l'emportèrent sur la raison. La motion Renard fut repoussée par 496.487 mandats contre 475.823 et 53.112 abstentions. Le résultat même de ce vote reflète également un des défauts de structure organique de la F.G.T.B. qui, par une mainmise administrative sur les régionales, permet de dresser les syndiqués contre leurs propres centrales professionnelles. Le rejet se fit au bénéfice d'une résolution présentée par Dore Smets, sénateur socialiste et président de la Centrale Générale des Industries Diverses, et qui peut être considéré comme représentant la droite syndicale. Cette résolution est ainsi conçue :

« *La F.G.T.B. contribue et contribuera dans toute la mesure de ses forces à la bataille menée pour obtenir le retrait de la loi de malheur.*

« *Le Comité National préconise l'organisation nationale d'une journée de lutte en janvier, la date devant être fixée par le Bureau de la F.G.T.B. en tenant compte du déroulement des débats au Parlement.*

« *A cette journée de lutte toutes les régions contribueront avec le maximum d'efforts dans le large cadre de leurs possibilités.*

« *Le retrait ou le rejet du projet de loi unique*

ne suffit toutefois pas. Il faut doter le pays d'une politique sociale et économique adéquate dans les conditions présentes et adaptée à l'évolution communautaire de la vie économique qui, de plus en plus, mettra à l'avant-plan l'homme et la collectivité des hommes. »

Cette résolution, enrobée d'un peu de sirop « human relations », n'osait même pas employer le mot de « grève », elle ne contenait rien de concret, n'engageait le Bureau de la F.G.T.B. que pour le choix de la date « en tenant compte du déroulement du débat au Parlement », et laissait aux organisations régionales le soin de participer à une journée de lutte dans le cadre de leurs moyens. Cette prise de position était extrêmement grave parce qu'elle acceptait d'avance le verdict parlementaire, qui ne pouvait laisser de doutes, et était en opposition formelle avec la volonté de la base syndicale qui exigeait « le retrait du projet de loi Eyskens ». Erreur funeste au moment où déjà toute une partie du pays était dans la rue et qu'il était évident que l'élan était irrésistible.

Lorsque Debunne vint déclarer à la tribune que la Centrale Générale des Services Publics lancerait l'ordre du grève générale quelle que fut la décision du Comité National, il y eut des échanges de propos aigre-doux entre les membres du Bureau. Et ce fut un défilé de responsables des centrales professionnelles et des régionales, passant du chaud au froid. Les uns pour, les autres contre. Certains essayant la panique en déclarant que les caisses étaient vides et qu'on ne pourrait assurer les indemnités de grève. Ce qui permit à De Keyser, président de la Centrale des Transports (U.B.O.T.), de déclarer que les dockers d'Anvers ne bougeraient pas sans indemnité de grève. D'autres se réfugiaient derrière le prétexte qu'il s'agissait d'un problème politique qu'il fallait résoudre dans le cadre des institutions parlementaires. La régionale de Bruxelles, par la voix de son président, Hervé Brouhon, jetait dans la balance la structure de l'économie industrielle de sa région, pour tirer son épingle du jeu. Et nous avons vu que le vote final reflétait bien cette confusion qui favoriserait les dérobades. Et cela, au moment où tout étant à perdre ou à gagner, il fallait prendre des responsabilités viriles.

Dans quelle mesure l'attitude de certains dirigeants syndicalistes, comme Louis Major, Dore Smets, De Keyser était-elle inspirée par les engagements que la F.G.T.B., d'accord avec les syndicats chrétiens et libéraux, avait signés au mois de mai, avec la Fédération des Industries Belges en vue d'une pause sociale de trois ans ?

Mais, au moment même où le Comité National témoignait de son impuissance ou de son opposition à une épreuve de force, les usines et les bureaux se vidaient. De proche en proche, la grève prenait de l'ampleur. La grève des communaux, des cheminots, du secteur gaz et électricité paralysait peu à peu toute la vie économique et administrative du pays. Les services du port d'Anvers n'étant plus assurés, aucun bateau ne pouvait plus entrer ni sortir du port. Du coup, les dockers abandonnèrent le travail et s'en allèrent en cortège au local de l'U.B.O.T. réclamer l'ordre de grève à leur président De Keyser, qui venait, en leur nom, de dire « non » au mouvement. Il fallut l'intervention de la police pour dégager le local syndical.

Sous menace de voir stopper complètement les activités vitales du pays, les gouverneurs de province furent contraints par la Centrale Gazelco (secétaire national Yerna) de limiter l'usage du courant électrique aux activités strictement indispensables. Retenons, en passant, que le gouvernement finira par échapper à cette pression en obtenant les compensations d'énergie électrique en Allemagne et en Hollande. Du coup, à peu près toute l'industrie et le comemrce se trouvaient paralysés. Les chômeurs « forcés » se joignirent d'autant plus volontiers aux grévistes que l'impossibilité de se déplacer fut une autre cause de la désertion des entreprises dans un pays où les campagnes fournissent aux villes d'importantes masses de travailleurs.

En Wallonie, de Tournai à Verviers, la grève était vraiment générale. Dans les Flandres, malgré la mauvaise volonté évidente de certains dirigeants, des foyers de grève s'allumaient, des manifestations entraînaient des foules toujours plus grandes. A Bruxelles, Hervé Brouhon (encore un député) fut obligé de sortir de l'immobilisme, débordé, d'ailleurs, par les organisations locales, dont la métallurgie, les services publics, les transports, etc. Les tramways, entraînés dans le mouvement, bloquaient le transport. Les manifestations houleuses parcouraient la ville et occupaient durant des heures chaque jour les artères centrales, désorganisant tout ce qui pouvait encore subsister de l'activité industrielle et commerciale de la capitale.

LES FORCES ENGAGEES

On peut évaluer à six ou sept cent mille les travailleurs engagés dans la bataille, sans que, pour autant, la F.G.T.B. ait décrété officiellement la grève générale, ni institué un comité national de coordination de la grève. Il était visible que les consignes politiques du P.S.B. l'emportaient sur les indispensables disciplines syndicales.

L'exaspération gagnait peu à peu les grévistes autant que les forces de l'ordre : police, paras, gendarmes. Les incidents, de plus en plus violents, surgissaient dans tous les coins du pays. Et c'est au cours d'une manifestation organisée par l'Action Commune (parti, syndicat, mutualité, coopérative) de Bruxelles, qui fut la première manifestation de l'emprise politique sur le mouvement, que les représentants de l'ordre purent inscrire le premier cadavre à leur tableau de chasse. Toutes les conditions étaient alors requises pour une prise en main consciente et énergique de ce mouvement. Il aurait fallu que les tendances adverses fassent taire leurs dissentiments et que la F.G.T.B. décrète la grève générale, en dresse les plans et en prenne la direction nationale. Le sang avait coulé, un cadavre se trouvait entre le gouvernement et la classe ouvrière. Tandis que M. Eyskens, donnant suite à son stupide entêtement lançait un dernier défi à la F.G.T.B. en introduisant le projet de loi unique devant la Chambre. Et ce défi ne fut pas relevé.

La discussion publique ne pouvait rien modifier aux résultats de cette soi-disant consultation parlementaire : les jeux étaient faits et bien faits. La discipline jouerait impitoyablement à l'intérieur des deux partis du gouvernement. M. Eyskens en était certain, il jouait à coup sûr.

Le seul événement qui aurait pu ébranler le gouvernement c'était la reprise de conscience de la direction syndicale, l'affrontement total, d'un bout à l'autre du pays, Flandres et Wallonie, solidaires et décidées à vaincre.

Le miracle ne se manifesta pas. La droite syndicale demeura, sinon dans son immobilisme, du moins dans une participation réticente. Les parlementaires se réfugièrent dans la politique de compromis — en vue des responsabilités de demain — et se livraient aux bons offices du roi qui avait cru devoir interrompre sa lune de miel espagnole. Dès lors, l'issue n'était plus douteuse. On irait vers le pourrissement d'une grève qui portait en elle une volonté de classe rarement exprimée avec

autant de force. Acceptant la discussion devant les Chambres, les mandataires socialistes, dont un grand nombre de dirigeants syndicaux, acceptaient par avance le verdict de la démocratie.

C'est dans ces conditions que la Wallonie se replia sur elle-même. S'oubliant, à son tour, jusqu'à sortir de son arsenal romantique des menaces de séparatisme et de décentralisation économique et politique du pays. Le coq wallon parut dans les manifestations des grévistes, tandis que ceux-ci chantaient la « Marseillaise ». A défaut d'un comité de coordination de la grève générale à l'échelle nationale, les régionales wallonnes se réunirent à Namur et instituèrent leur Comité Permanent. Un pas de plus vers la scission. A leur tour, les mandataires socialistes wallons se réunirent en session extraordinaire pour rédiger une adresse au roi, réclamant du sire la refonte de la Constitution dans le sens du fédéralisme.

A Liège, le gouvernement réagissant de plus en plus violemment, inscrivit son deuxième cadavre de gréviste. Pendant que, dans les délais qu'il s'était impartis, M. Eyskens fit voter la loi par 115 voix contre 90 et une abstention. Voilà. Les institutions parlementaires avaient été respectées. La conscience de nos braves démocrates était à l'aise. Désormais, ils pouvaient se désolidariser des « violences auxquelles s'étaient livrées des éléments irresponsables » au cours des manifestations, et demander quelques atténuations mineures à la loi de malheur.

La grève qui, à son apogée avait pratiquement paralysé toute l'activité du pays, entraînant dans ses innombrables manifestations des centaines de milliers de travailleurs, était dès lors condamnée au pourrissement. Il restait à sauver l'honneur. Découragés, dégoûtés, pour le moins déçus, les grévistes retournaient au travail. Les uns dans l'ordre, respectant les disciplines syndicales, les autres dans l'indiscipline et la colère. Seule la Wallonie, dans ses bastions les plus solides du Centre et de Liège, restait debout dans la bataille. La rage au cœur et plus passionnés que jamais les travailleurs de ces grandes régions industrielles ont conscience de la grandeur de leur lutte. Elle n'est pour eux ni la première, ni la dernière, ils le savent. Et c'est encore dans un faubourg de Liège, à Chênée, que le sang et la mort auront marqué un point final à cette tragédie sociale qui permettra, sans doute, à défaut d'avoir triomphé d'un gouvernement réactionnaire, de redresser toute la structure de la Confédération Générale du Travail de Belgique et d'imposer à ses dirigeants des disciplines qui les empêcheront de s'intégrer socialement dans la bourgeoisie et les maintiendront, comme il se doit, au niveau de la classe ouvrière.

LE BILAN

Au **passif**, nous pouvons, en tout premier lieu, placer le vote de la loi Eyskens. Bien qu'elle doive, après le vote de la Chambre, suivre la filière constitutionnelle, il n'y a aucun doute qu'elle soit adoptée par le Sénat, dans les délais prévus. Ce qui est au moins aussi important à mettre au passif du mouvement ouvrier, c'est l'incroyable désordre qui règne dans la grande confédération syndicale, tant au point de vue organique que doctrinal. Trois morts, des centaines de blessés et des centaines d'arrestations. Des rancœurs et des déceptions.

A **l'actif**, plaçons d'emblée l'éclatante démonstration de puissance obstructive — et qui pourra devenir destructive — de la classe ouvrière, pourtant politiquement divisée. Démonstration d'autant plus inespérée qu'elle se manifesta au moment où, dans les milieux dirigeants du pays, on se réjouissait de « l'embourgeoisement » de la classe ouvrière. Réponse non équivoque à tous ceux qui prétendent que les travailleurs de Belgique jouissent d'un standing de vie presque inégalé — on peut alors se demander ce qu'est le standing des travailleurs dans les autres pays.

A l'actif, également, les inévitables redressements qui seront exigés par la base syndicale des déviations intégrationnistes qui détournent le mouvement syndical de sa mission révolutionnaire. L'indépendance complète qui sera exigée envers les partis politiques et les gouvernements. Ainsi que l'interdiction du double mandat politique et syndical.

Enfin, la certitude que, bien que votée et sanctionnée, cette loi de malheur ne pourra jamais être appliquée. La volonté du peuple travailleur se sera exprimée assez clairement pour prévenir toute nouvelle agression réactionnaire de la part de ceux qui prendront la succession du gouvernement actuel.

Et nous verserons simplement au compte Profits et Pertes, la dissolution des Chambres, qui ne modifiera en rien la configuration économico-financière du pays et peut-être pas davantage sa physionomie politique.

Que les travailleurs belges tiennent la poudre sèche. Et qu'ils consolident leur arme syndicale, la F.G.T.B.

Jean DE BOE.

(Bruxelles, le 21 janvier 1961).

LA « PAGAIE » EN BELGIQUE

J'emprunte ce titre à « Rivarol ». La référence est assez insolite pour que je m'en explique. Les journaux — belges et étrangers — ont fort complaisamment insisté sur les à-côtés spectaculaires des grèves : actes de sabotage, intervention des piquets de grève, heurts entre manifestants et service d'ordre, journée d'émeute à Liège où la gendarmerie fut proprement débordée. Et sans doute que tout cela est vrai. Mais ils ont tort d'en conclure que la grève fut sauvage, désordonnée et incohérente. Comme ils ont tort de croire qu'elle fut inutile, parce qu'elle n'a pas atteint son objectif (retrait de la loi unique). Au sortir de cette épreuve de force les organisations ouvrières ne sont ni vaincues ni diminuées.

La pagaïe en Belgique ? Oui, et j'y reviendrai plus loin. Mais pas là où les réactionnaires la dénoncent parce qu'ils l'espèrent.

***

A l'origine la grève est politique. Le Parti socialiste est las de mener l'opposition parlementaire. Il n'a qu'un mot d'ordre et fort simple : « A chacun son tour ». Cependant, malgré son évidente impopularité, le gouvernement de droite s'accroche au pouvoir. Aux ordres de l'entourage royal, ce gouvernement a pris la lourde responsabilité de l'imbécile manière dont fut décidée, annoncée, préparée, négociée, tripatouillée, et partiellement concédée l'indépendance politique du Congo (1). Sur le plan international on sait les fatales conséquences de cette incurie. A l'intérieur, on s'inquiéta surtout des incidences financières. Allait-on aggraver une fiscalité déjà excessive ?

M. Eyskens (premier ministre) commença par rassurer tout le monde : « Le Congo était une charge ; en se séparant de cette colonie, l'Etat belge réalisait une économie ». L'écho de ces bonnes paroles n'était pas apaisé que M. Eyskens alignait des chiffres : le budget présentait un déséquilibre de 20 milliards (de francs belges, bien sûr). Et bien sûr aussi, M. Eyskens avait son plan : 10 milliards d'économies, 10 milliards de ressources nouvelles (ce sont des euphémismes). Ce plan ne s'appelait pas encore « la loi unique ». Et c'est plus tard seulement que, pour les besoins de sa cause, M. Eyskens le baptiserait « programme d'expansion économique, de progrès social et d'assainissement financier. Ça c'est génial. Pour l'heure, M. Eyskens dont le génie est intermittent, appelait son plan un « plan d'austérité ».

Le mot fit balle. L'austérité, personne n'en voulait. Pas seulement la classe ouvrière. La haute finance la première fit la moue. Les classes moyennes ensuite firent la grimace. Les classes moyennes sont très sensibles aux excès de la fiscalité. Dans un article paru avant le départ des grèves — mais qui les annonçait — notre ami Jean De Boe (2), de la Fédération du Livre, soutenait que, *en dernière analyse*, tous les impôts, directs et indirects, atteignent la seule classe ouvrière. Par une sorte de réaction en cascade, les industriels et les commerçants intègrent la fiscalité à leurs frais généraux et majorent d'autant les prix de vente. C'est négliger que les prix de vente ont une limite — de par la loi et la concurrence. C'est surtout omettre que les commerçants sont tributaires des acheteurs et qu'une classe ouvrière appauvrie réduit le volume de ses achats.

En bref, la conjoncture parut favorable au Parti socialiste qui défia le gouvernement : on se compterait au vote sur la loi unique. Nettement outsider dans cette course à obstacles, le gouvernement releva le défi. Il avait une arme secrète : le 15 décembre il mariait son roi. Il y eut ce jour-là du monde à Bruxelles, mais moins nombreux et moins enthousiaste que le gouvernement ne l'espérait. Le Parti socialiste aussi avait son arme secrète : la grève des « communaux ». Les agents des services publics sont particulièrement visés par le projet gouvernemental. Le 20 décembre, tandis que la Chambre des représentants entamerait la discussion de ce projet, le P. S. B. les appelait à manifester. Ils furent nombreux dans les rues. Plus nombreux que le parti ne l'avait prévu.

Ces deux erreurs auraient pu se compenser ; elles s'additionnèrent.

***

Le P. S. B. n'envisageait pas sérieusement une bataille autre que parlementaire. Dès le 14 décembre dans plusieurs communes — pour la plupart à majorité socialiste — les agents des services publics avaient déposé les préavis de grève. Cette menace n'avait d'autre objet que d'appuyer de l'extérieur les discours que les députés allaient multiplier. C'est pourquoi cette grève prendrait cours le jour même où commençaient les discours.

Entre temps, les 17, 18 et 19 décembre, le P. S. B. tint son Congrès. Après diverses palabres, ce n'est que le 19, dans le brouhaha des fins de séance, qu'on vint à l'examen de la situation intérieure et du fameux projet de loi. Il me suffira d'épingler les passages significatifs du compte-rendu publié dans le « Peuple » (3) pour dégager les tendances et l'esprit général du Congrès.

Josse Van Eynde, vice-président du parti et rapporteur général, introduit le débat et conclut : « *Le parti ne refusera pas éventuellement ses responsabilités dans l'Etat. Mais il réclame en premier lieu que le pays soit consulté* ».

Van Ceulen (Bruxelles) : « *On a l'impression que l'action actuelle est entièrement orientée vers les élections. L'action parlementaire ne saurait que se borner à l'obstruction. C'est bien, mais il faut aller au-delà... Le secteur C. G. S. P. communaux part en grève mardi contre la loi unique. Si nous abandonnons les communaux, c'est la classe ouvrière toute entière qui en pâtira* ».

De Coninck Léopold (Courtrai) : « *Si l'on veut un mouvement de masse, il coûtera très cher. Les millions que vous jetteriez dans cette affaire, donnez-les plutôt à la presse socialiste* (applaudissements). *Avant d'en arriver à la grève générale, il y a d'autres moyens d'action* ».

André Genot (Namur) : « *On se trouve devant la plus vaste agression sociale qu'on ait connue depuis longtemps. C'est mal connaître les travailleurs que de croire qu'ils vont se contenter de pétitions, de meetings et de délégations. Les travailleurs n'hésiteront pas à recourir à l'arme de la grève. Il faudra être avec eux ou contre eux. Je serai DEVANT eux et non derrière eux* ». (4)

Spinoy André (Malines) : « *Les deux orateurs précédents se sont placés sur le terrain de la tactique syndicale. Je ne crois pas que nous devrions les suivre. C'est seulement si la loi est votée définitivement que les socialistes auront pour dette d'honneur vis-à-vis de la classe ouvrière de réparer les injustices commises* ».

Josse Van Eynde, rapporteur, répond et conclut : « *Le Congrès du P.S.B. ne doit pas devenir une sorte de Cour d'appel aux décisions de la F. G. T. B. Quant aux grévistes, nous serons DERRIERE eux* (5) *avec toute notre sympathie et tous nos moyens* ».

Le Congrès du P. S. B. ne risquait pas de se muer en Cour d'appel des décisions de la F. G. T. B. Le Conseil général de la F. G. T. B. s'était réuni et avait décidé de ne rien décider. Il laissait ce soin aux sections régionales.

Les sections décidèrent. Genot avait prévu juste. Régulièrement consultés, les ouvriers votèrent la grève. Ils partirent dans l'ordre et la libre discipline. Ils respectèrent cet ordre et cette discipline alors même que plus aucune illusion n'était permise. Et dans l'ordre toujours et la discipline ils décidèrent souverainement du retour au travail. En France, il faudrait remonter aux grèves de juin 1936 et à l'occupation des usines, pour retrouver un climat équivalent.

Il y eu des excès ? Bien sûr. Il serait aisé de

1. Cf. l'article de Van Reussel R. P. nov. 1960.
2. Cf. l'article de De Boe R. P. janvier 1961.

3. Organe officiel quotidien du P. S. B.
4. C'est moi qui souligne.
5. C'est encore moi qui souligne.

s'expliquer là-dessus. Il faudrait d'abord faire la part des exagérations intéressées. Rendre ensuite aux responsables le résultat de leurs provocations. Enfin et surtout décider une bonne fois ce qui est licite au cours d'une lutte sociale ou un combat révolutionnaire. Les tribunaux bourgeois ne sont pas compétents pour en décider. Ils sont là pour appliquer la répression à celui des deux camps qui a succombé.

Quant au Parti socialiste, il devait à lui-même et à sa réputation de désavouer les « émeutiers », les « extrémistes » et autres « révolutionnaires ». M. Collard, président du parti, avait chaussé ses escarpins vernis pour se rendre à l'invitation du roi ; il eût été domage de les éclabousser du sang ouvrier qui souillait les chaussées.

Seul, ou presque, André Renard, secrétaire-adjoint de la F. G. T. B., eut l'insigne noblesse de se proclamer solidaire de TOUTE la grève avec TOUTES ses conséquences. Pour cela, il lui sera beaucoup pardonné.

***

Lorsque M. Jo Gerard écrit dans « Europe magazine » : *« Je bois un demi dans le grand café de la Maison du Peuple de Bruxelles. Les prolétaires assis devant moi font prompt honneur à la bière mousseuse. J'interroge ces messieurs, etc.»*, il ment. Il ment parce que ce café que tous les militants de ma génération ont fréquenté n'existe plus depuis vingt ans.

Mais l'interview imaginaire qu'il donne pour réelle, n'est pas pour autant invraisemblable. Nous voulons bien admettre que les ouvriers connaissent peu et mal le texte de la « loi unique » Qu'avaient-ils à s'en soucier ? Leur grève était moins une bataille contre un texte législatif, qu'une immense protestation contre le régime des partis.

Est-ce à dire que de propos délibéré les grévistes honnissaient réformisme et réformistes ? Que le parti était débordé à gauche par les syndicats soudain radicalisés ? Loin s'en faut. En Belgique la classe ouvrière toute entière adhère aux syndicats, aux coopératives, aux mutuelles. Par son nombre elle constitue un groupe de pression redoutable. Par sa masse elle constitue un frein aux initiatives révolutionnaires. Ce n'est pas un conflit idéologique qui oppose le parti aux syndicats. C'est un conflit d'attributions. Longtemps, et naguère encore, les syndicats n'étaient que des annexes du parti, ou au mieux une réserve de recrutement. Le rapport de force a changé ; aujourd'hui les militants syndicaux prennent de plus en plus et de mieux en mieux conscience de leurs propres moyens. Ils s'habituent à traiter directement avec le gouvernement et avec le patronat. Et ils constatent que cette procédure est plus expéditive et plus efficace que le recours aux parlementaires.

La rupture entre parti et syndicats serait depuis longtemps consommée. n'était la confusion entretenue par la double appartenance : nombre de députés sont issus des syndicats et demeurent dirigeants syndicaux. Là est la ligne de résistance.

Dès les premiers jours de la grève. dans « La Gauche », organe de la fraction radicale du Parti socialiste. Jacques Yerna, secrétaire de la section syndicale Gazelco, posait exactement le problème :

« L'action parlementaire ne peut se substituer à l'action directe qui a toujours été à la base des grandes conquêtes ouvrières. Le régime parlementaire est un régime de fause démocratie.. La division est entre nos dirigeants. c'est-à-dire entre ceux qui, cumulant leur mandat syndical et un mandat politique. subordonnent l'exercice du premier à celui du second : et ceux qui. partisans d'une indépendance totale du mouvement syndical refusent le jeu parlementaire et optent pour l'action directe... Il faut exiger que soit mis fin au cumul des mandats politique et syndical ».

Jacques Yerna passe généralement pour un révolutionnaire. Je ne crois pas qu'il mérite cet excès d'honneur. Ni plus ni moins réformistes que le Parti socialiste. les syndicats en Belgique s'en distinguent par les méthodes d'action, et le terrain où ils portent leur effort.

Plus brutalement encore que Yerna, André Renard allait illustrer la cassure entre le parti et les syndicats. Peut-être sans l'avoir prémédité. Dans un discours à La Louvière préconisant « un second front », il avait d'abord envisagé l'abandon de l'outil, c'est-à-dire l'inondation des mines et l'extinction des hauts-fourneaux. Lorsque soudain se retournant vers les chefs politiques, il tint à peu près ce langage : *« Puisque selon vous il ne s'agit que de forcer le gouvernement à abandonner son projet de loi unique, pourquoi tant d'efforts, pourquoi tant de combattants, pourquoi tant de peines ? Vous avez le moyen d'aboutir sans l'appui de la classe ouvrière. Que tous les députés et sénateurs socialistes démissionnent. Les travaux parlementaires seront arrêtés, la loi deviendra caduque. La dissolution sera prononcée. Nous ferons les élections. Messieurs les parlementaires, à vous de jouer »*. Il avait mis les pieds dans le plat. Avant lui, Merlot avait déjà conseillé cette démission collective des parlementaires et de leurs suppléants. Mais on avait fait semblant de ne pas l'entendre. La voix de Renard porte plus loin que celle de Merlot. Honnêtement le parti ne pouvait répondre qu'en s'exécutant. Le Bureau directeur du parti répondit qu'on ne s'exécuterait pas... pour ne pas priver la classe ouvrière de la représentation socialiste. Si M. de La Palice vivait encore, il serait membre de droit du bureau du parti.

Ayant conservé sa représentation socialiste, la classe ouvrière continua la grève « au finish ». La représentation socialiste amorça une courbe rentrante. Van Acker, ex-premier ministre socialiste, leader de l'aile flamande du parti, négociait un amendement à la loi, d'ailleurs de pure forme, auquel le gouvernement se ralliait aussitôt et qui était d'emblée voté à l'UNANIMITE. Chargé, entre autres, de l'obstruction parlementaire, Spinoy insistait pour que la discusison soit poursuivie et le vote acquis dans les délais les plus brefs. Collard, président du parti, parlant à la radio, proposait une sorte de table ronde où l'opposition aurait soumis ses projets à la majorité parlementaire. Il poussait l'amabilité jusqu'à envisager le vote immédiat de lois séparées qui auraient accordé en détail, mais pour un temps limité, le principal des mesures prévues dans la loi unique.

Il y eut entre le gouvernement, les partis de la majorité et l'opposition parlementaire, une sorte de petit ballet, parfaitement orchestré, avec rencontres imprévues encore qu'organisées, fausses sorties, œillades complices. Tout le grand jeu de la séduction. Nous ne saurons sans doute jamais où le bât a blessé. mais le gouvernement rompit les tractations. « Le Bal des Voleurs » cessa sur une pirouette et un pied en l'air.

***

Où en sommes-nous ? La Chambre a voté la loi unique. Le Sénat la votera dans quelques jours. Ce ne sera qu'une simple formalité. l'opposition socialiste ne se manifestant que faiblement et pour le principe. Ensuite ? Ensuite on ira sans doute à la dissolution et aux élections. Etrange imbroglio où le clan vainqueur s'empresse de procéder à cela même que les vaincus souhaitaient.

Déjà la campagne électorale s'amorce. Accusé de vouloir réduire les avantages sociaux. le gouvernement majore très sensiblement les allocations familiales. Alors que les édilités socialistes, notamment dans l'agglomération bruxelloise augmentent les impôts communaux dans des proportions qu'aucune loi unique n'oserait prévoir ; les libéraux. là où ils sont majoritaires. réduisent de façon spectaculaire les mêmes impôts. Les syndicats chrétiens qui n'ont pas participé à la grève revendiquent à leur crédit les maigres amendements que le gouvernement a accordés. Jamais la classe ouvrière n'a eu autant de défenseurs... ni couru de tels risques.

Les syndicats socialistes gardent la tête haute. Rien n'a entamé leur cohésion. leur nombre. leur résolution. Ils ont mesuré leur force et éprouvé leur outil. Ils savent qu'ils peuvent quand ils le voudront arrêter d'un geste toute l'activité économique du pays. Ils savent qu'ils n'ont d'autre faiblesse qu'intérieure et qu'ils doivent se réorganiser administrativement. Toute la question est de savoir comment ils éviteront les pièges que les roublards de la politique vont maintenant leur tendre.

DERUZET P.-M.

CHRONIQUE DE L'UNION DES SYNDICALISTES

61 : « **ANNEE SOCIALE** »

« *Le gouvernement a annoncé que* 1961 *serait une année sociale* ». Voici la première phrase de l'article que M. Albin Chalandon donne au « Monde » du 3 février. M. Albin Chalandon ne nous est pas inconnu. C'est un des gros messieurs de l'U.N.R. et aussi, je crois, de la finance. Il est très porté sur le « social ». Ce n'est pas la première fois qu'il use, dans « Le Monde », de la tribune « Libres opinions ». Ce n'est pas la première fois non plus que nous le lisons avec toute l'attention qu'il mérite. Avec lui, nous allons donc essayer de savourer d'avance tout le « social » de cette année 61 et tout le bonheur qu'elle nous promet, si nous sommes sages .

« *La législation a déjà traduit dans les faits,* écrit M. Chalandon, *la plupart des aspirations formulées par les syndicats ouvriers.* » La législation ne traduit rien dans les faits ; c'est le contraire : ce sont les faits qui trouvent, après un certain temps, leur traduction dans la législation. Ici, l'action précède le verbe. Disons plus modestement que certaines revendications ouvrières se sont traduites dans une législation foisonnante et inégale, quelques-unes sous la Vᵉ République, d'autres — plus nombreuses — avant elle. « *Cependant,* dit M. Chalandon, *des efforts doivent encore être faits pour corriger les inégalités de salaires suivant les industries et les régions, et pour donner plus de stabilité au salaire lui-même.* » Voilà d'excellentes intentions ! Le premier point, cela veut dire en français courant : suppression des zones de salaires. Quant au deuxième point, M. Chalandon précise : « *une mensualisation de tout ou partie du salaire devrait assurer aux travailleurs une sécurité qui ne leur est donnée encore que d'une manière insuffisante.* » En traduisant dans le bon langage de tout le monde, cela veut dire : le salaire mensuel garanti. Bravo, M. Chalandon ! Si l'année 61 nous apportait cela, ce serait en effet une bonne année. Une bonne année qui nous laisserait encore bien d'autres choses à revendiquer .

Mais M. Chalandon ne se repose pas non plus sur ces lauriers dont nous ne manquerons pas de le couronner quand — dans les mois prochains, s'il faut l'en croire — le salaire mensuel garanti se traduira dans la loi. Il écrit : « *La redistribution des revenus est un impératif social* ». Il est terrible, ce M. Chalandon ! Il veut redistribuer les revenus, c'est-à-dire — si je comprends bien — diminuer la part du profit pour augmenter celle du salaire. Bien que la part du profit nous semble toujours trop grande, tant qu'il y en a une, nous appuyons chaleureusement M. Chalandon. Pourvu qu'il ne veuille pas redistribuer seulement — comme on l'a toujours fait jusqu'ici — à l'intérieur de la classe ouvrière, faire payer à certaines catégories ouvrières les avantages que l'on donne à d'autres, sans que la part globale du travail dans le revenu national ne se trouve accrue en pourcentage. M. Chalandon n'ignore rien des difficultés qui l'attendent. « La clé du problème — dit-il — la révolution à entreprendre » (ni plus ni moins), c'est de « *substituer à la lutte anarchique entre employeurs et salariés, pour la fixation des salaires, un plan rationnel de progression établi à l'échelon national entre toutes les parties intéressées, en fonction du seul développement de la productivité et de la production. Une telle procédure, qui implique peut-être une certaine péréquation des salaires, au travers de la création d'un Fonds national du Travail, ne peut se faire que si les salariés ou leurs représentants collaborent étroitement à l'élaboration comme à l'exécution de la politique économique et sociale du gouvernement* ». Je pense que, comme moi, vous méditerez sur la forme et sur le fond de ce beau passage, la forme étant d'ailleurs plus lourde que le fond. Admirez en passant ce : « au travers de... » que l'on croirait sorti d'un document du Bureau Politique thorézien. Le fond se réduit à ceci : les salariés, ou plutôt « leurs représentants » (j'en vois déjà qui dressent le nez et qui tendent l'oreille) sont appelés à collaborer à un plan social, « échelonné sur dix ans », nous dit plus loin M. Chalandon. Ah bien ! ce n'est pas l'année qui est « sociale », mais les dix années à venir. Cela nous laisse du temps pour nous retourner et continuer, en attendant, « la lutte anarchique ». Malheureusement, les syndicats ouvriers « sont encore trop attachés à leurs dogmes ». Et M. Chalandon recommande à l'Etat de « *faciliter, par ses subsides, l'information et la formation de cadres syndicalistes, depuis l'entreprise jusqu'à l'échelon national !* » (Le point d'exclamation est de M. Chalandon.) Tels qu'ils sont actuellement formés et informés, les cadres syndicalistes qui nous donnent satisfaction ne sont pas si nombreux. Je doute qu'il y en ait davantage quand ils seront fabriqués « en éprouvette » par les bureaucrates de M. Chalandon. L'Etat ne trouvant pas sur le marché, en quantité suffisante, des syndicalistes convenables, se mettrait donc à en fabriquer sur mesure. Ainsi « *le syndicalisme de gestion remplacera le syndicalisme de revendication* » : telle est la conclusion magnifique de l'article « super-social » de M. Albin Chalandon. Je propose à ce dernier la lecture studieuse de la Charte d'Amiens et — sa formation le préparant mal à comprendre ce texte qui, contrairement à son article, est bref dans sa forme et dense dans son fond — je lui propose ensuite de lire notre brochure sur « l'Actualité de la Charte d'Amiens ». Il y verra comment le syndicalisme de gestion s'allie au syndicalisme de revendication. Puisque M. Chalandon veut que le gouvernement instruise les syndicalistes, pourquoi n'offririons-nous pas nos services pour instruire les conseillers économiques du gouvernement et les futurs ministres ?

***

Cette année sociale ne commence pas tellement bien. La Régie Renault, qui doit être l'exemple de l'entreprise « sociale », après avoir licencié des ouvriers de la façon que l'on sait, réduit les horaires et introduit des journées chômées payées à demi-salaire. Je me suis laissé dire que ces mesures aboutissaient à diminuer le salaire d'un ouvrier moyen de quelque 20.000 francs par mois. Panhard, même sous la coupe de Citroën, s'essouffle à son tour. Comme professeur de « gestion », ce gouvernement du « despote éclairé » ne nous paraît pas faire la preuve de sa compétence. Quel est son plan et quels sont ses actes pour surmonter la crise de l'automobile qu'il n'était d'ailleurs pas très difficile de prévoir ? Notre camarade Tharreau, qui n'a pas passé par l'école syndicaliste de M. Chalandon, a exposé dans le dernier numéro de la « R.P. » des mesures propres à faire repartir l'industrie automobile.

Qu'en pense le gouvernement de « l'année sociale » ? Elle ne s'annonce pas très bien non plus, cette année, pour les travailleurs de la fonction publique, ceux de l'Electricité et du Gaz de France et, bien entendu, les instituteurs et professeurs qui, depuis que je les connais — et il y a longtemps — courent toujours après la revalorisation et le reclassement. Ils ont dû entreprendre une série de grèves tournantes pour rappeler à ce gouvernement « social » ses promesses qu'il ne tient pas plus que celles des autres. Avant de trouver les « subsides », comme le dit M. Chalandon, pour une école de cadres syndicalistes, il dépense beaucoup d'argent à subventionner les écoles de l'Eglise.

Des décrets viennent d'être publiés qui étendent à l'Algérie la loi Debré sur l'aide aux écoles religieuses. Vous remarquerez d'abord l'illégalisme et l'hypocrisie : l'article 13 de la loi de 1959 (dite loi Debré) précisait : « La présente loi ne s'applique pas aux départements d'Algérie. » Comment se débrouiller ? Eh bien ! on s'est appuyé sur des textes antérieurs, si bien qu'à aucun moment il n'est fait référence à la seule loi dont on veut précisément étendre l'application à l'Algérie. On trouvera donc des « subsides » pour les écoles des différentes confessions sur l'autre rive de la Méditerranée, et cela au moment même où la quatrième commission d'élus algériens donnait nettement son avis en déclarant : « Il n'est pas souhaitable d'appliquer à l'Algérie la loi de décembre 1959. » On peut demander leur avis aux commissions d'élus mises en place par le pouvoir lui-même, mais, s'il ne vous plaît pas, on n'en tiendra aucun compte. Et plus l'affaire est bête, plus on s'obstine. Que pensez-vous de cette « intégration », de cette « Algérie française » de la bêtise, de l'hypocrisie et de la calotte ?

Cette mesure, prise en douce et qui risquait de passer inaperçue, est dénoncée, dans « Démocratie 61 », par Clément Durand, secrétaire chargé de la défense laïque au Bureau du Syndicat National des Instituteurs. On peut s'étonner de trouver une page réservée à ce syndicat et à la Fédération de l'Education Nationale dans « Démocratie 61 ». C'est un hebdomadaire quelque peu confidentiel dont les buts et les moyens n'apparaissent pas à la première lecture (ni même à la deuxième). Constatons seulement qu'il a offert la disposition d'une page à chacune des organisations suivantes : Confédération Générale des Cadres, Fédération de l'Education Nationale, Confédération Française des Travailleurs Chrétiens et C.G.T.-Force Ouvrière .

FORCE OUVRIERE 61

Sous ce titre, F.O. a accepté « l'offre généreuse et inconditionnelle » qu'on lui a faite. Et Robert Bothereau écrit : « *Ainsi disposons-nous d'une nouvelle tribune d'où nous adresser au citoyen, en dehors des publications de la Confédération à destination plus particulière de ses syndiqués.* » Nous nous contenterons de dire pour le moment que, du haut de cette tribune, on ne se fait pas entendre bien loin et que les citoyens ne sont pas tellement nombreux qui recevront ainsi la bonne parole syndicale.

Enfin, tout syndiqué conscient se doit d'être attentif à l'usage que l'on fait de cette « tribune » peut-être éphémère. F.O. l'utilise pour nous parler surtout des « Sociétés de développement régional ». Vous ne savez sans doute pas de quoi il s'agit ? Ce sont des créations d'un décret qui remonte à 1955. Elles font partie du plan de décentralisation industrielle et d'expansion des économies régionales. Remarquez que nous admettons fort bien que les Unions départementales se préoccupent de ce genre de problèmes. Elles auraient même tort de laisser cela aux seuls technocrates et de ne pas défendre, en pleine autonomie, les positions ouvrières en ce domaine. Mais, là aussi, attention à « l'intégration » ! Les Sociétés de Développement régional sont des organismes capitalistes dont le capital est privé. Elles ont le droit de faire dans le public des emprunts dont le montant dépasse d'ailleurs de beaucoup le capital social. Je prends tous ces renseignements dans une brochure spéciale éditée par le Bureau d'Etudes économiques et sociales de la C.G.T.-Force Ouvrière. Celle-ci nous dit qu'il s'agit de « l'utilisation d'organismes capitalistes à des fins de service public ». Ouais ! On peut concevoir la politique de présence de deux façons : présence devant les problèmes réels, et présence dans les fauteuils dont — à partir d'un certain âge — le confort est attirant et dont le nombre tend à se multiplier avec toutes ces « années sociales » qu'on nous fait aujourd'hui, avec ce « syndicalisme réaliste », ce « syndicalisme de gestion » que tous les gens bien informés et bien instruits opposent à ce satané « syndicalisme de revendication » qui n'est vraiment plus à la page. Bien, éminents camarades, prenez vos places dans les conseils d'administration de ces Sociétés de Développement régional. Mais, même à votre place et avec la façon dont vous voyez les choses, nous ferions quand même attention où nous mettons les pieds.

⁂

Le problème serait peut-être d'abord de trouver des syndiqués. Ils ne paraissent pas tellement attirés — notamment dans l'industrie privée — par ces formes hautement évoluées du syndicalisme moderne. Mais certains dirigeants fédéraux et confédéraux ont découvert un moyen infaillible d'avoir des syndiqués en masse. Il suffit de les contraindre à être syndiqués. Le patron prélèverait la cotisation syndicale comme celle de la Sécurité syndicale ou comme, dans l'enseignement, l'administration prélève la part de la Mutuelle. Après tout, dans les conceptions « nouvelles », le syndiqué n'a-t-il pas épuisé son droit quand il a payé sa cotisation ? Et puis, en attendant, le non-syndiqué serait privé des avantages acquis par l'action syndicale. Ne croyez pas que je plaisante : la question a été effectivement posée sous cette forme au dernier Comité Confédéral National de Force Ouvrière et Robert Bothereau y a consacré un de ses éditoriaux. Les administrateurs des syndicats, ceux qui sont conscients d'être des « managers », estiment que tous les problèmes peuvent être résolus administrativement.

Nous ne dirons pas aujourd'hui tout ce qu'il y aurait à dire de ce syndicalisme « adapté ». Il n'est pas besoin d'insister, en tout cas, sur le caractère absurde de semblables propositions dans les conditions actuelles du mouvement syndical en France. Quelle curieuse comptabilité devraient tenir les entreprises ? A moins qu'il y ait tout simplement entente cordiale des organisations « représentatives » pour la répartition de la manne !

Pour le moment, contentons-nous d'opposer à ces jeux d'une imagination qui — espérons-le — ne sera pas « créatrice », l'opinion du camarade Jean Soffietto, secrétaire de l'Union départementale de la Loire. Le bon sens ouvrier n'a tout de même pas complètement déserté tous les militants de Force Ouvrière. L'Union départementale de la Loire vient d'ailleurs de tenir son congrès le 5 février à La Ricamarie. Robert Bothereau était présent. Nous aurons certainement des échos — grâce à nos camarades de la Loire — des débats de cette Union départementale qui a conservé raison et santé syndicalistes. Voici donc ce que Soffietto nous dit : « *S'il est immoral de voir tous profiter*

des efforts et des cotisations de quelques-uns, il est difficilement pensable d'en sortir par la méthode la plus généreusement proposée : recouvrer une participation pour tous les syndicats sur tous les travailleurs inorganisés. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il nous faudrait et l'accord du patronat et l'accord du gouvernement. Soupesez les risques à un moment où l'association capital-travail est en l'air... Non, il n'est pas dans notre pays, dans le moment présent, de solution de cet ordre. Mieux vaut y renoncer tout de suite et chercher des formules plus efficaces. Lesquelles ? Deux sont possibles : la première consisterait à faire un syndicalisme plus vivant, plus dynamique, un syndicalisme de jeunes. La deuxième serait... prenant acte du désintéressement général et devant l'impossibilité d'attirer au syndicalisme la grande masse... d'aller vers elle. »

GREVISTES ET POURTANT EXPLOITEURS ?

J'ai sous les yeux un tract étonnant. Il émane du Syndicat du personnel de la M. G. E. N. (Mutuelle Générale de l'Education Nationale) adhérent à la C. G. T.-Force ouvrière. Il annonce une grève d'avertissement d'une demi-journée (qui a eu lieu le 26 janvier). Il énumère une série de revendications apparemment fort légitimes et il reproche aux « patrons » de n'y avoir pas répondu ou bien de les avoir rejetés.

Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que les « patrons » dont il s'agit, c'est-à-dire les dirigeants de la Mutuelle de l'Education Nationale, sont des instituteurs et professeurs syndiqués utilisant eux-mêmes la grève contre le patron-Etat. Les camarades employés écrivent :

« *Nous souhaitons que nos employeurs admettent comme valables dans les organismes qu'ils administrent les revendications qu'ils défendent en tant que salariés du secteur public. Notre grève d'avertissement n'a pas d'autre objet. Nous demandons à nos camarades de l'Enseignement, avec qui nous sommes solidaires dans leur lutte pour leurs propres revendications, de comprendre notre action et d'intervenir auprès de leurs représentants pour que cesse un conflit qui n'aurait jamais dû voir le jour* ».

Non, ce conflit n'aurait jamais dû voir le jour. Parmi les dix revendications énumérées par le syndicat du personnel de la M. G. E. N., nous relevons : salaire mensuel minimum porté à 450 NF. ; revalorisation des salaires des petites catégories qui représentent la moitié du personnel ; représentation du Comité d'entreprise au Conseil d'administration de la M. G. E. N. Il ne s'agit pas ici de prendre parti sans être au courant de la situation exacte de la M. G. E. N. Mais les instituteurs et professeurs syndiqués étaient-ils mieux informés que nous ? C'est de cette ignorance dont on peut sans doute s'étonner le plus. Attendons des mises au point qui ne sauraient tarder. Il reste qu'on ne peut à la fois être grévistes pour son compte personnel, contre un employeur qui fait la sourde oreille, et avoir contre soi d'autres grévistes dont on a dédaigné les justes revendications. C'est un risque que l'on court quand les grandes administrations sociales d'aujourd'hui ont fait de vous à la fois des employés et des employeurs. Mais le syndicalisme doit résoudre sans peine cette apparente contradiction.

IL Y A DE L'AUTOCRITIQUE

Quand nous avons rendu compte de la journée du 27 octobre contre la guerre d'Algérie et de la manifestation centrale des Etudiants appuyés par la Fédération de l'Education Nationale, nous avions dit, à propos du parti communiste : « Il va y avoir de l'autocritique. » Eh bien ! il y en a. La défaite qu'il a enregistrée ce jour-là — et qui n'est pas une défaite de ce que Claude Bourdet appelle « la gauche » — devait susciter dans la masse du parti communiste ces mouvements qui ne sont que les remous atténués des courants de l'histoire vécue — tout comme, derrière la digue bien bâtie, les rides du port dénoncent les houles du grand large. Cela s'est traduit dans « l'appareil » et jusque dans la haute direction. Bien entendu, ce sont ceux qui, apparemment, avaient le mieux jugé des choses et exprimé une opinion que les faits paraissent avoir confirmée, ce sont ces imprudents qui sont en passe de payer une clairvoyance inopportune. Tout cela est parfaitement régulier, de même que le déploiement de démocratie dirigée qui a pour but de retourner au secrétaire général les satisfecits qu'il s'octroie lui-même. Concevez-vous une cellule qui ne donnerait pas la réponse conforme ? Si cela se produisait — et ce n'est pas du tout impossible — les mesures seraient prises pour que cette même cellule, après avoir été dûment « réorganisée », retrouve aussitôt « la ligne du XVe Congrès » dans la détermination de laquelle elle n'avait d'ailleurs été rigoureusement pour rien.

Nous nous occupons ici de ces manifestations rituelles au titre d'étude objective de phénomènes étranges de la sociologie contemporaine. Les personnages qui tiennent leur rôle dans la pièce ne nous intéressent pas en eux-mêmes. Quel sera le sort de ceux-ci qui, aujourd'hui, après avoir été de dignes inquisiteurs, se trouvent à leur tour sur la sellette de l'accusé ? Il faut attendre et voir. Que cet épisode d'une lutte interne jamais terminée nous soit quand même l'occasion de nous poser cette question : parmi tous ces chefs communistes, portés au pinacle à un moment ou à un autre et puis précipités en enfer, combien en avons-nous retrouvés tout bonnement dans le mouvement ouvrier, accomplissant, en même temps que leur métier retrouvé, les tâches modestes du militant ? Il n'y en a pas beaucoup. Il y en a ; j'en connais ; mais les doigts d'une main sont de trop pour les compter. Cette constatation mérite qu'on s'y arrête. Elle révèle les « qualités » qu'on exige en général d'un homme pour être inclus — et non pas élu — dans un Bureau politique. Elle montre ce qui reste d'un militant quand il est passé par le laminoir de l'appareil supérieur.

Ce que je dis là vaut pour les grands « chefs ». Les militants dévoués qui ont passé un temps plus ou moins long à la base du parti communiste — par centaines de milliers — on les retrouve partout aujourd'hui, et un certain nombre dans le mouvement syndical indépendant. Pour ceux-là, l'expérience n'a pas été seulement négative.

Bien des jeunes iront encore se déplier les ailes dans le parti communiste. Certains se les brûleront. Il y en a qui aiment « le boulot tout fait » et pour qui l'agitation tient lieu de l'action. Les croyances n'ont rien à voir avec la raison et moins encore avec le réel. Il y a des gens — qui ne sont pourtant pas des imbéciles, ou du moins qui ne le sont pas tout le temps — qui, à propos des expériences de Bologne sur l'embryon humain, discutent sérieusement de ce point : à quel moment précis le bon Dieu dépose-t-il l'âme dans le corps ?

R. GUILLORÉ.

> **« Toute force s'épuise ; la faculté de conduire l'histoire n'est pas propriété perpétuelle. L'Europe, qui l'a héritée de l'Asie, il y a trois mille ans, ne la gardera pas toujours. »**
>
> Ernest LAVISSE.

Notes d'Economie et de Politique

LA CONDITION NECESSAIRE

Je pense qu'il y a longtemps que personne n'a plus d'illusions sur la manière dont s'effectuent les votes en Algérie. Qu'il se soit agi des élections qui ont eu lieu sous le proconsulat du gouverneur général *socialiste* Naegelen, ou des plébiscites organisés par M. de Gaulle, ils se sont toujours passés de la même manière : les résultats, sauf dans les grandes villes, ont toujours été exactement ce que le gouvernement français voulait qu'ils fussent. La pression administrative, plus, depuis 1958, la pression militaire obligent les Musulmans à voter comme l'on veut qu'ils votent, et s'il arrive, par extraordinaire, qu'il y ait des lieux où la pression n'a pas parfaitement réussi, on ajoute dans l'urne ou en en retranche le nombre de bulletins nécessaire.

Mais en ce referendum du mois dernier, un fait nouveau est apparu : l'armée, je veux dire lse officiers, ne semblaient pas très chauds pour faire voter comme M. de Gaulle voulait que l'on vote. Aussi, alors que jusque-là on n'avait jamais eu à donner d'ordres précis à l'administration civile ou à l'armée sur le résultat à atteindre, cette fois-ci on s'est trouvé dans l'obligation de donner à l'armée des « directives » formelles, et même couchées sur le papier, certains officiers ayant réclamé, ce qui est toujours le droit d'un officier, des « ordres écrits ».

Comme ces ordres écrits ont, bien entendu, été largement diffusés par ceux qui en étaient mécontents, que des photocopies en furent envoyées à la plupart des journalistes présents à Alger, ces « directives » furent publiées par la presse (au moins par la presse à peu près libre), cependant que deux députés « Algérie française » se fondaient sur elles pour intenter contre le Premier ministre une action en forfaiture.

Si donc il pouvait y avoir encore, avant le 8 janvier, quelques benêts qui croyaient à la liberté et à la sincérité des « consultations populaires » en Algérie, ça leur est aujourd'hui devenu totalement impossible. Personne ne peut plus ignorer que ces soi-disantes consultations sont truquées, cyniquement truquées et il serait fou d'espérer qu'il n'en serait pas de même pour la consultation où l'on demanderait aux Algériens de dire s'ils veulent devenir libres ou demeurer esclaves, du moment qu'elle aurait lieu, comme celles qui ont eu lieu jusqu'ici, sous contrôle de l'administration française, ou, pire, encore, de l'armée française.

Aussi va-t-il de soi que le F.L.N. ne peut consentir à une « autodétermination » par referendum qu'à la condition d'avoir la garantie que l'administration et l'armée françaises ne puissent pas intervenir dans la préparation et dans les opérations dudit referendum.

Mais il va tout autant de soi que de Gaulle n'a lancé sa proposiiton d'autodétermination qu'avec la pensée que le vote dont elle ferait l'objet se passerait comme se sont passés tous les votes qui ont eu lieu jusqu'ici, par les soins exclusifs de l'administration et de l'armée françaises, et qu'il donnerait donc obligatoirement les résultats qui auraient été décidés par le gouvernement français.

L'impasse est donc totale.

Pour en sortir, je ne vois qu'une possibilité : c'est que le gouvernement français, voire même les Français d'Algérie, aient peur. Et qu'en conséquence, ils consentent, par peur, à ce que le referendum qui aura à déterminer le sort de l'Algérie ait lieu dans des conditions telles qu'on puisse être assuré que le vote y sera libre, sans pression d'aucune sorte, ou bien même, plus simplement, étant donné que l'on sait par avance quel sera le résultat d'un vote libre, qu'ils acceptent qu'on institue dès maintenant une Algérie indépendante.

Mais comment le gouvernement français et les pieds-noirs peuvent-ils avoir peur ?

Ils auront peur si le gouvernement provisoire de la République algérienne dispose de matériel et d'hommes en quantités suffisantes pour masser sur les frontières tunisiennes ou marocaines une force armée capable d'enfoncer les barrages.

Ils auront peur parce que, même si l'armée du F.L.N. n'est pas en mesure, comme cela est presque certain, d'exploiter militairement la ou les trouées qu'elle aurait faites, l'annonce de la percée suffira à créer en France et dans le monde, et, plus encore, en Algérie, des conditions qui rendront intenable le maintien des Français en Afrique du Nord.

Les conséquences de la percée seraient en effet, de deux sortes. D'une part, des conséquences « morales » ; la France et son régime subiraient une telle perte de « prestige » qu'il leur serait pratiquement impossible de s'en relever. D'autre part, et cela est beaucoup plus important, l'annonce d'une percée par la radio du Caire et le « téléphone arabe » amènerait le soulèvement immédiat de tout le peuple algérien, celui du bled et celui des villes, enflammé par un tel succès. Soulèvement de tout un peuple, d'un peuple qui dispose, outre l'armée de libération nationale, de quelque cent à deux cent mille hommes armés, armés par la France, et répartis par petits groupes sur tout le territoire : harkis, groupes d'auto-défense, tirailleurs, etc., qui n'attendent les uns et les autres qu'un signal pour se racheter de la collaboration que les menaces ou la faim les ont obligés d'apporter à l'ennemi. Même les féaux du bachaga Boualem voleront au secours de la victoire.

J'ai parlé naguère d'une possible Saint-Barthélémy. Si ignorants que soient nos maîtres de la réalité algérienne et si indifférents que puissent être les Français d'Alger ou d'Oran au sort de leurs compatriotes du bled, cette perspective, dans la hantise de laquelle ces derniers n'ont cessé de vivre depuis 130 ans (1), ne peut leur échapper ni les laisser indifférents. Pour éviter qu'elle n'ait lieu, les gouvernants français, et même les ultras d'Alger, peuvent peut-être se résoudre à la tenue d'un referendum honnête.

La paix dépend donc, on peut dire presque uniquement, de la réalisation de cette condition préliminaire : la constitution d'une force de frappe

(1) Ce qui explique en partie leur mentalité et peut, dans une certaine mesure, leur servir d'excuse.

F.L.N. capable d'enfoncer les barrages ; tout le reste est littérature.

UNE INFLATION QU'ON N'AVOUE PAS

Dans les premiers jours de ce mois de janvier 1961, on apprit avec un certain étonnement qu'un certain nombre de membres de l'enseignement avaient cessé le travail parce qu'ils n'avaient pas reçu leur paie de fin décembre. Grève de peu de durée car, rapidement, l'Etat payait.

A quoi était dû cet événement extraordinaire qui, je crois, n'a pas eu de précédents, au moins depuis fort longtemps, dans l'histoire de France : des fonctionnaires non payés ? Une négligence d'un service quelconque ?

On pouvait le supposer, mais bien vite il fallut abandonner cette hypothèse. Il fallut l'abandonner lorsque la Banque de France publia son premier bilan hebdomadaire de l'année. Si l'Etat de M. de Gaulle n'avait pas été capable de payer le traitement d'une partie de ses fonctionnaires en décembre, c'est parce que les caisses de l'Etat étaient vides. Le bilan de la Banque du 5 janvier révélait, en effet, ce fait, sans précédent dans les annales de la Banque de France, qu'en une semaine, du 29 décembre 60 au 5 janvier 61, les avances faites par la Banque à l'Etat, c'est-à-dire les billets de banque qu'elle avait imprimés et remis sans aucune contre-partie à l'Etat, avaient presque *doublé*, passant de 856 millions de nouveaux francs à 1.688 millions de nouveaux francs, soit une augmentation de plus de 80 milliards d'anciens francs en une semaine.

Je le répète : une augmentation de cette envergure est, si je ne fais pas d'erreur, sans aucun précédent dans l'histoire récente de la France ; même aux moments de la pire inflation, lorsqu'au cours des années qui suivirent chacune des deux guerres mondiales, il fallait tout reconstruire, les avances de la Banque à l'Etat ne doublèrent jamais d'une semaine à l'autre.

Cette fantastique augmentation est d'autant plus frappante que depuis longtemps les avances à l'Etat ne croissaient qu'assez lentement : durant toute l'année 59 elles étaient demeurées stables (à un montant de 500 à 600 millions de nouveaux francs), puis, depuis le début de 60 elles s'accroissaient régulièrement, mais leur augmentation ne fut tout de même au total que de 300 millions dans l'année, soit un accroissement de 50 %, ce qui est tout de même fort différent de 100 % en une semaine.

De même, si l'on regarde comment se passaient les échéances de fin d'année dans les derniers temps de la République, on constate que l'Etat y faisait face sans avoir besoin même de faire le moindre appel à la Banque de France. C'est ainsi qu'au 2 janvier 58 les avances de la Banque à l'Etat étaient restées exactement les mêmes que durant tout le mois de décembre 57 et que deux ans auparavant elles avaient même diminué, au début de janvier, de 10 millions (en nouveaux francs) par rapport à début décembre.

Plus grave encore ! Cette formidable inflation n'a pas du tout l'air de vouloir se résorber ; tout au contraire ! Les deux bilans hebdomadaires qui suivirent celui du 5 janvier révélaient encore des augmentations considérables, portant finalement les avances de la Banque à l'Etat à 2.847 millions le 19 janvier, soit un accroissement de 232 % en trois semaines ! Ce n'est que le 26 janvier, dernier bilan publié au moment où j'écris, que se révèle une légère diminution : les avances à l'Etat n'étaient plus que de 2.504 millions.

Mais les étonnements ne sont pas finis. Plus étonnant, en effet, encore peut-être que cette formidable création de nouveaux billets, est le silence par lequel elle a été accueillie. Personne, à ma connaissance, pas même les journaux financiers, n'en a parlé. Ceux d'entre eux qui publient régulièrement les bilans de la Banque de France, ont publié comme d'ordinaire celui du 5 janvier sans l'accompagner d'aucune remarque. Seul, *le Canard enchaîné*, avant même la publication du bilan du 5 janvier, avait annoncé qu'il « vous serait peut-être plaisant d'apprendre que la situation de la trésorerie est des plus mirifiques », mais depuis que les bilans de janvier ont apporté à son information la confirmation la plus éclatante, même chez lui, plus rien !

Ce silence est d'autant plus étonnant que l'on se souvient du *tollé* que soulevait au temps de la République chaque nouvel appel de l'Etat aux avances de la Banque, bien qu'ils ne furent jamais d'une telle ampleur. Campagnes de presses. Interpellations. Menaces de démission du gouverneur de la Banque. Souvent même crises ministérielles. Maintenant, par contre, c'est le silence total. La presse est « en condition », le Parlement est sans pouvoirs, la gabegie peut donc se donner libre cours. Nos ministres s'en donnent à cœur joie, puisqu'ils peuvent le faire sans que personne le sache. Sauf, peut-être, les lecteurs de la « R.P. » !

Durant quelque deux années, les finances du gaullisme ont joui de l'aisance que donne toujours une dévaluation de la monnaie, du fait de l'amélioration de la balance commerciale qu'elle entraîne presque automatiquement. Malheureusement ! les meilleures choses ont une fin. Les effets bénéfiques des 20 % de dévaluation sont terminés. Il n'y a donc plus rien pour masquer la gabegie. La gabegie financière qui est la règle de tous les régimes de pouvoir personnel. Le nôtre ne fait pas exception, les bilans de janvier de la Banque de France en sont une démonstration éclatante.

DJILAS EST LIBRE

Nous avons plusieurs fois attiré l'attention, ces derniers temps, tant dans la « R.P. » que dans les *Etudes matérialistes*, sur l'évolution qui paraît bien se produire dans la nature de l'Etat yougoslave, celui-ci semblant tendre à cesser d'être un Etat bureaucratique pour devenir une République des Conseils. Plus précisément une République des Conseils et des Communes, ce qui serait la réalisation des deux grandes anticipations de la Révolution prolétarienne : celle de la Commune due aux ouvriers parisiens de 71, celle des Conseils ouvriers due aux travailleurs russes de 1905, reprise par eux en 17 et par les ouvriers allemands en 18.

Nous indiquions également que, faute de pouvoir juger de cette évolution de l'intérieur, nous en serions réduits à nous contenter d'indices extérieurs pour pouvoir décider si elle est réelle ou feinte. Parmi ces indices, le sort de Djilas nous paraissait devoir constituer un test précieux.

Car Djilas a été condamné pour avoir écrit « la Nouvelle Classe ». La « nouvelle classe » c'est-à-dire l'aristocratie bureaucratique qui tendait à se former en Yougoslavie du fait même que l'Etat y était bureaucratique : or, si cet Etat cesse d'être bureaucratique, s'il tend à se transformer en une fédération de Conseils ou-

vriers et communaux, il va de soi que la nouvelle classe qu'il secrétait nécessairement, de par sa nature même, doit se résorber en même temps que lui, qu'elle doit « s'évanouir » comme l'Etat lui-même.

Impossible donc, si l'on suit réellement le cours qu'on prétend, de maintenir en prison celui qui ne fut manifestement qu'un précurseur lorsqu'il dénonçait les méfaits d'une classe qui n'était que le produit du régime qu'on a maintenant décidé d'abandonner.

Eh bien ! le 20 janvier, Djilas a été libéré ! Saluons donc sa libération avec le même enthousiasme que nous saluions il y a trois mois la nouvelle loi yougoslave sur la presse, et pour les deux mêmes raisons : parce que c'est en elle-même une mesure excellente, et plus encore parce que nous croyons pouvoir en augurer que l'évolution de la Yougoslavie vers la constitution d'une République des Conseils se poursuit sincèrement et résolument (2).

ACTEURS ET PROFITEURS

J'ai reçu de Gallienne la lettre suivante :

Dans votre article de la « R.P. », « La révolution est morte, vive la révolution ! », vous avez écrit « Puis c'est la Réforme, avec ses terribles guerres civiles où l'idéologie religieuse ne fait que recouvrir le besoin qu'éprouve une nouvelle bourgeoisie de se libérer de la tutelle de l'Eglise. » J'ai souvent lu des affirmations de ce genre écrites par des révolutionnaires, notamment par Trotsky. J'y ai cru moi-même assez longtemps. Aujourd'hui, la thèse de la Réforme idéologique bourgeoise ne me paraît pas soutenable si l'on examine les choses de plus près.

En effet, en Allemagne, le luthérianisme est adopté non par les bourgeois, mais par les seigneurs qui voient en lui un moyen de mieux lutter contre l'autorité impériale, et une occasion de saisir les terres de l'Eglise. D'autre part, les paysans adoptent la Réforme et la dépassent, trouvant dans l'anabaptisme l'idéologie qui leur permet de lutter contre l'oppression seigneuriale. De bourgeois, point de traces dans ces luttes. Lorsque le compromis d'Augsbourg impose le principe « cujus regio, cujus religio », les bourgeois allemands semblent accepter la religion de leur seigneur, qu'il soit catholique ou luthérien.

Dans les pays scandinaves, ce sont les souverains qui adoptent le luthérianisme et sécularisent les terres ecclésiastiques.

En France, à première vue, l'organisation démocratique de l'Eglise calviniste semble faite sur mesure pour la bourgeoisie. Cependant, le parti protestant est dirigé non par des bourgeois, mais par des nobles : l'amiral de Coligny, Antoine de Bourbon et sa femme Jeanne d'Albret, Louis de Condé. Ses troupes sont composées de paysans. Quant aux bourgeois, ils semblent peu passionnés, restant en général catholiques, mais sans fanatisme, soutenant ceux qui veulent un compromis et que l'on appelle les politiques.

En Ecosse, c'est tout un peuple, et non une classe, qui adopte le calvinisme. De même en Suisse, certains cantons deviennent protestants, alors que d'autres demeurent catholiques.

En Hollande, le calvinisme est adopté par tout un peuple, qui y voit le moyen de s'affranchir de la domination espagnole. Lorsque l'indépendance est acquise, deux partis se forment : les Orangistes, calvinistes intransigeants, dirigés par les nobles soutenus par le peuple des villes et des campagnes, et les Républicains, calvinistes modérés, groupant les bourgeois.

En Angleterre, la question est assez complexe. Les souverains sont à l'origine de la Réforme anglicane. Henri VIII rompt avec le pape, Elisabeth organise une nouvelle Eglise qui allie la pompe des cérémonies catholiques aux dogmes du calvinisme. Cependant, le calvinisme sous la forme du puritanisme se répand ; beaucoup de bourgeois s'y rallient, mais c'est la noblesse de province, la Gentry, qui lui fournit ses chefs (Cromwell).

En Italie, où il y a dans certaines villes une bourgeoisie particulièrement prospère, point de Réforme.

Plus tard, lorsqu'en France Louis XIV révoque l'Edit de Nantes, qui lui résiste ? Des bourgeois ? Non, mais des paysans des Cévennes, guidés par le garçon boulanger Jean Cavalier.

Dans l'Angleterre du XVIIIe siècle, lorsque Wesley quitte l'Eglise anglicane trop tiède et fonde le Méthodisme pour régénérer un christianisme défaillant, c'est auprès des ouvriers, des mineurs du Pays de Galles, et non des bourgeois, qu'il obtient ses succès décisifs.

Alors, je vous le demande, qu'est-ce que cette religion exprimant l'idéologie d'une bourgeoisie montante, et à laquelle les bourgeois n'adhèrent pas, ou n'adhèrent que du bout des lèvres, tandis que des hommes d'autres classes se font tuer pour elle ? J. GALLIENNE.

P.-S. — Je pense après avoir écrit ces lignes que certains faits pourraient à juste titre m'être opposés : 1) le rôle de la bourgeoisie de La Rochelle dans la défense de la ville contre Richelieu ; 2) l'importance des éléments bourgeois dans l'émigration qui suivit la révocation de l'Edit de Nantes. Cela montre que la question est complexe, et qu'il y eut, en France, des bourgeois qui firent preuve de convictions calvinistes solides. Mais ce n'est, à mon avis, qu'un élément parmi d'autres, et il ne suffit pas à démontrer que la Réforme n'est rien d'autre qu'un reflet dans le domaine religieux du désir de la bourgeoisie de s'affranchir de la tutelle de l'Eglise. En outre, se battre contre les dragons de Louis XIV, comme le firent les paysans des Cévennes, me paraît être l'effet d'une conviction plus profonde que l'émigration des bourgeois protestants.

Le problème que soulève cette lettre est l'un des problèmes les plus difficiles et peut-être le plus grave de l'histoire.

Ce que dit Gallienne revient à ceci : la Réforme n'a point été l'œuvre de la bourgeoisie, celle-ci n'y a participé que pour une part minime, les seigneurs et les rois qui voulaient s'emparer des biens de l'Eglise romaine, et aussi les paysans, y ont joué un rôle beaucoup plus important, donc on ne peut pas dire que la Réforme ait été une révolution bourgeoise.

Or, cela amène à poser cette question : qu'est-ce qui caractérise uee révolution, est-ce la classe qui la fait, ou bien celle qui en profite ? Car, hélas ! ces deux classes sont rarement les mêmes.

Lorsqu'on dit de la Révolution française que

(2) Les dépêches de presse ont déclaré que n'ayant été mis qu'en état de libération conditionnelle, Djilas avait dû s'engager à ne pas poursuivre les activités pour lesquelles il avait été condamné. Mais c'est un engagement qu'il a pu prendre en toute tranquillité d'âme s'il estime que l'évolution vers la République des Conseils, c'est-à-dire vers la suppression « ipso facto » de la nouvelle classe, est réelle. On ne continue pas à se battre contre une classe qui meurt.

personne ne conteste, cela ne signifie pas que la bourgeoisie y a joué un rôle dominant ; elle n'y a joué qu'un rôle secondaire, et encore presque uniquement du fait des robins et gens de robe, les vrais bourgeois, commerçants et industriels, restant à l'écart. Le grand acteur de la Révolution française a été, non la bourgeoisie, mais le peuple, le peuple de Paris principalement, celui qui a pris la Bastille, celui qui a été chercher la famille Capet à Versailles, celui qui s'est emparé des Tuileries, celui qui n'a point cessé, par les interventions répétées de ses sections, d'éperonner les assemblées successives. En toutes ces occasions, il est bien certain que le bourgeois, même de robe, devaient surtout briller par leur absence.

La Révolution française n'en a pas moins été une révolution bourgeoise parce que la société qui en est sortie présentait les caractères les plus propres au développement de la bourgeoisie industrielle que rendaient possible les inventions techniques des Arkwright et des Watt.

Plus récemment, nous avons assisté à un phénomène tout à fait semblable en Russie.

La Révolution russe a été faite par des ouvriers et des paysans conduits par une poignée d'intellectuels au tempérament conspirateur, les bureaucrates de l'ancien empire russe n'y ont pratiquement pas pris part, et pourtant la Révolution russe doit être caractérisée ni comme une révolution ouvrière ni comme une révolution paysanne, ni même comme une révolution d'intellectuels, mais comme une révolution techno-bureaucratique puisque la seule classe qui en profite, celle qui en a émergé comme classe dirigeante, est celle des technocrates et des bureaucrates.

En fait, les révolutions sont généralement le fait d'individus ou de groupes d'individus qui visent des buts personnels et très limités — comme se débarrasser d'une femme, ainsi que ce fut le cas d'Henry VIII — ou avoir du pain comme ceux et celles qui allèrent à Versailles chercher le boulanger, la boulangère et le petit mitron — ou en finir avec une guerre dont ils ont marre, comme les ouvriers et paysans russes d'Octobre 17.

Mais alors, si les conditions sont favorables, si le régime ainsi attaqué ne correspond plus aux besoins de l'époque, cette attaque quelque limités qu'aient été ses buts et quelle que soit la classe qui l'a menée, fait s'écrouler l'édifice et un autre se construit à sa place, qui n'a souvent rien à voir avec les idées ou les besoins de ceux qui ont détruit l'ancien, mais qui correspond aux nécessités du moment, telles que les déterminent les nouvelles techniques (en prenant ce mot au sens le plus large) qui commencent à apparaître.

Pour en revenir à la Réforme, celle-ci a été une révolution bourgeoise, du fait qu'elle a correspondu aux besoins d'une bourgeoisie qui était en train de naître en raison des grandes découvertes géographiques de la fin du XVe siècle et des débuts du XVIe. La découverte de l'Amérique et celle de la route des Indes par le Cap offraient à l'Europe des possibilités d'expansion ; or, cette expansion exigeait la constitution d'une classe d' « adventurers », de pionniers, dégagés des liens moraux et intellectuels étroits dans lesquels avait vécu la société du moyen âge enserrée dans les dogmes de l'Eglise romaine sous la férule de son clergé. Il fallait des gens qui aient confiance en eux, confiance en leur propre jugement, des gens n'admettant pas d'autres autorités intellectuelles que la leur, et c'est la formation d'une classe de gens de cette sorte que permettait la Réforme.

Avec son libre examen, avec la suppression du caractère magique des rites, avec son affirmation que chacun était libre d'adorer Dieu ou d'interpréter les livres saints comme il l'entendait, et enfin avec la réduction du clergé, au moins par certaines Eglises protestantes, à l'état de mandataires nommés et rétribués par les fidèles eux-mêmes, la Réforme créait le climat moral et intellectuel nécessaire à la formation des « adventurers », des colons et des grandes compagnies qui allaient constituer la nouvelle bourgeoisie, cependant que la légitimation du prêt à intérêt allait leur permettre de rassembler les capitaux nécessaires.

Aussi n'est-ce pas par hasard que ce furent deux pays protestants, la Hollande d'abord, l'Angleterre ensuite, qui aient pris la tête de la mise en valeur et de l'exploitation de l'Amérique du Nord et de l'Asie, et que le pays qui tenta de les concurrencer fut la France où l'influence protestante, si elle n'avait pu finir par y prévaloir, n'y avait pas moins été très forte.

Par contre, des deux Etats qui avaient découvert ou rendu accessibles les nouvelles parties du monde, et qui, tous deux demeurèrent exclusivement catholiques, l'un, le Portugal, se verra très rapidement évincé par la Hollande, tandis que l'autre, l'Espagne, sera incapable de faire autre chose des territoires qu'elle avait occupés que de les vider de leur substance.

C'est pourquoi, finalement, je pense que, bien qu'elle ne fut point essentiellement l'œuvre de la bourgeoisie, la Réforme peut être, à juste titre, considérée comme une révolution bourgeoise.

DES FAITS CARACTERISTIQUES

L'un des thèmes favoris de la propagande russe est de tonner contre les monopoles. Nous n'y voyons pas d'inconvénients. Mais peut-être serait-il bon alors de ne point contribuer au renforcement de ces monopoles !

L'un des monopoles les plus monopolistes, un monopole qui couvre tout le monde « libre » et contrôle tout près de 100 % de la production du produit qu'il monopolise est celui du diamant. Ce monopole fameux, qui date des débuts du siècle, a été constitué par la De Beers, la non moins fameuse mine de diamants de l'Afrique du Sud.

Or, tout récemment le Kremlin vient de passer avec ledit monopole un contrat par lequel il donne à celui-ci le monopole de la vente des diamants russes dans tous les pays dudit « monde libre ». La nouvelle est certaine, elle a été annoncée le mois dernier, triomphalement par Oppenheimer lui-même, le président de la De Beers.

***

En Tunisie, la vente de produits anticonceptionnels a été autorisée. Nous croyons que c'est le premier Etat musulman où une telle mesure est prise.

Il n'y aura bientôt plus que la femme française à être soumise obligatoirement aux caprices du hasard.

***

Rapprochement :

« C'est seulement par le risque de sa vie qu'on se conserve la liberté ». Hegel.

« Nous nous sentons beaucoup plus libres depuis que nous savons que nous allons mourir ». (Propos d'un jeune Algérien de la Kasbah, rapporté dans l'*Express* par Jean Daniel).

R. LOUZON.

Des espoirs de 1920 à l'imposture de 1960

Est-ce par malignité que notre « cuisinier » m'ordonne de préparer un plat — pas trop épicé — sur le quarantième anniversaire du parti communiste français ?

On me spécialise ainsi dans les commémorations : et il me faut revigorer des souvenirs vieux de dix, vingt... ou quarante ans. Cependant si j'utilise une documentation trop lourde, j'entends quelques railleries : égarements dans le passé, monomanie de collectionneur de vieux papiers, rabâchage de vieilles histoires... Certain Lyonnais se désabonne de la « R.P. » parce qu'il est las des propos anticommunistes d'Hagnauer.

Dommage qu'il ne lise pas mon papier d'aujourd'hui. Il y trouverait peut-être une explication de mon « anticommunisme » d'aujourd'hui, basé sur mon communisme d'avant-hier. Mais s'il lisait, comprendrait-il ? Il y a trente-cinq ans, un normalien supérieur, que sa candeur avait poussé dans les rangs de l'opposition communiste, était à la veille d'un virage en épingle à cheveux, qui devait — dès qu'il fut « déniaisé » — l'orienter vers sa voie normale, vers l'accomplissement au nom de la plus haute culture de la plus basse besogne stalinienne. Le futur professeur Jean Bruhat osait, alors qu'il subissait cette mue encourageante, attribuer à des « aigreurs » le passage dans l'opposition de Loriot, l'un des fondateurs du parti communiste. Loriot, qui avait gagné la confiance totale de Lénine avant le départ de celui-ci pour la Russie, ne reconnaissait plus l'Internationale issue de Zimmerwald dans cette hiérarchie d'états-majors soumise aux usurpateurs de la Révolution russe.

Je gage que celui qui s'est désabonné à cause de mon anticommunisme me jugera en toute bonne foi comme la mauvaise foi de Bruhat jugeait Loriot. On serait aigri parce que le parti ne nous aurait pas accordé ce que nous en espérions. Ce que l'on ne veut pas admettre aujourd'hui, c'est que déjà en 1925 nous ne pouvions plus rien attendre d'un parti totalement différent de celui que l'on avait conçu, organisé et servi dès 1920. Voilà ce que l'on voudrait faire comprendre — et c'est bien difficile — aux jeunes qui peuvent nous entendre... Faut-il répéter que cela ne veut pas dire que nous sommes exactement tels que nous étions il y a quarante ans. Cela n'implique pas non plus qu'un jeune communiste « authentique » de 1960 doit ressembler à s'y méprendre aux jeunes que nous étions en 1920. Cela veut dire tout simplement que rien de notre communisme de 1920 ne survit dans le parti dit communiste de 1960. Que la force de celui-ci dépend exclusivement de tout ce que nous ignorions encore, de tout ce que nous combattions déjà en 1920.

LA VOIX DE L'OPPOSITION COMMUNISTE

Mes souvenirs me suffiront-ils ? Je n'ai rien lu de ce que la presse khrouchtchevienne a publié sur l'anniversaire. Mon vieil ami Gilbert Raguier, seul zimmerwaldien pendant la guerre de la XIe section socialiste, provoquait en 1921 la surprise et presque l'hostilité des membres de cette section, en résumant objectivement une étude de Charles Rappoport qui critiquait la défense nationale, sans la nier totalement. Répugnance spontanée et insurmontable pour tout ce qui rappelait, même en s'en dégageant, les mensonges de la politique de guerre.

En 1960 — selon **la Voie Communiste** — la municipalité communiste de Malakoff affiche une proclamation signée d'un général et de deux colonels où l'on peut lire : « **Ils (les soldats allemands) sont revenus. Ils foulent le sol de la Patrie encore tout imprégné du sang de nos héros et de nos martyrs. C'est contraire à l'intérêt de la France. Nous, les survivants des deux guerres, bafoués dans nos droits et dans nos sacrifices... etc.** »

Un tel rapprochement illustre d'une clarté éblouissante la totale rupture signalée ci-dessus.

Le numéro de janvier 1961 de **la Voie Communiste** est au contraire fort intéressant à consulter. On y apprend qu'un groupe de militants publie une **Histoire du parti communiste français,** hérétique sans doute, mais se référant à une orthodoxie antérieure, desservie par des bureaucrates insuffisants (c'est ainsi que l'on y justifie la bolchevisation de 1924-1925 qui laissa hors de l'Internationale communiste en Occident la plupart de ses premiers défenseurs). Il est vrai que ces militants et les rédacteurs de **la Voie Communiste** condamnent la « ligne sectaire » suivie de 1927 à 1934, d'où tomba la théorie du « **social-fascisme** » qui, en lançant les communistes allemands contre la social-démocratie, offrit à Hitler sa meilleure chance.

Cependant l'organe de l'opposition publie trois documents intéressants : la résolution d'adhésion à la Troisième Internationale votée par la majorité du congrès socialiste de Tours en 1920 — un discours de Raymond Lefebvre, prononcé à Moscou le 29 juillet (quelques jours avant sa disparition dans la Baltique, aux côtés des deux syndicalistes révolutionnaires : Vergeat et Lepetit) : vigoureux réquisitoire contre le Parti socialiste français, où « il faudrait tout changer » — enfin un article écrit en 1923 par Manouilski qui fut l'un des dirigeants de l'I.C., sur la crise du Parti communiste français de 1921 à 1923.

Voilà de sérieuses références. Dommage que l'on trouve dans le même numéro un hommage implicite au redressement démocratique du parti communiste mexicain, qui jouit d'une nouvelle direction portant comme une parure, le peintre Siqueiros, dont l'œuvre s'éclaire en rouge... le rouge du sang de Trotsky assassiné.

Ce qui nous oblige à nuancer notre jugement sur cette opposition.

DEFORMATION PAR OMISSION

A l'autre pôle, dans l'organe de l'anticommunisme systématique et plus ou moins réactionnaire : **Est-Ouest,** Claude Harmel publie sur : **Quarante ans de parti communiste,** une étude, dont on tirerait plus de profit si le parti-pris n'y transparaissait sous quelque machiavélique habileté. Il est orienté par une conclusion historiquement valable : « **les hommes qui placèrent une partie de l'ancienne S.F.I.O. sous la coupe de l'Internationale communiste savaient si peu ce qu'ils faisaient que ceux qui sont restés fidèles, sinon à des idées, ces instruments de la pensée, du moins à la sincérité de leur cœur, ont tous quitté le parti qu'ils avaient fondé. Pour y demeurer, les autres ont dû tout renier, tout trahir, tout et d'abord cet élan généreux qui fait que, s'il en est la cause, aucune erreur politique, si grave qu'elle soit, n'est jamais ni criminelle, ni infamante.** »

Cette conclusion appelle trois réserves sérieuses. La première, c'est que pour un certain nombre, le cœur n'avait pas paralysé « les instruments de la pensée ». La seconde, c'est que le congrès de Tours de 1920 représentait une S.F.I.O. dont les anciennes bases avaient été quelque peu bousculées par l'adhésion massive de **« nés de la guerre »**. La troisième, c'est que certains professionnels de la Révolution ne pouvaient ni renier, ni trahir ce qui n'avait jamais touché ni leur esprit, ni leur cœur

Harmel semble ignorer que beaucoup de jeunes et pas mal de syndicalistes révolutionnaires adhérèrent **d'abord** à l'Internationale Communiste et que certains ne rejoignirent le parti que longtemps après le congrès de Tours. Tentant d'expliquer « l'aveuglement » de la majorité de celui-ci, Harmel glisse une méchante allusion à l'influence de Monatte cité à la suite d'un Cachin **« obéissant à des motifs sans noblesse »**. Et ce qu'il dit de notre vieux guide justifierait l'association avec le politicien qui a survécu pendant plus de trente ans à son avilissement. « **Ne tenons même pas compte de tout ce qui entrait de ressentiment dans l'action d'un Monatte, dont le rôle fut décisif alors, à cause du prestige que lui conféraient auprès des plus jeunes et son âge et l'action que, animateur de** la Vie Ouvrière, **il avait menée, avant la guerre dans le syndicalisme révolutionnaire.** » Difficile d'accumuler autant de... « vérités arrangées » dans une phrase remarquablement dense.

L'âge ? Monatte avait 39 ans en 1920. Il était plus jeune que Jouhaux, Lenoir, Merrheim, Bourderon... sans parler de Griffuelhes, de Pouget et d'Yvetot.

Le ressentiment ? Voilà qui rappelle les « aigreurs » de Loriot. Pour l'un comme pour l'autre, ces motifs sordides étaient « impensables ». Monatte au congrès confédéral de Lyon en 1919 a traduit non pas un ressentiment personnel, mais sa colère contre la politique d'Union sacrée et il a donné de la « trahison » de ses anciens amis l'explication la plus noble en citant l'admirable jugement de Renan sur Judas : « **...en lui, l'administrateur avait tué l'apôtre** ». Harmel prouve vraiment une rare virtuosité dans la déformation par omission. Il feint d'oublier que Monatte en 1920 tenait son prestige non de la fondation de **la Vie Ouvrière**, mais de sa protestation de 1914 contre la politique de guerre, et des quarante mois de tranchées qui l'avaient sanctionnée et prolongée en témoignage **décisif**.

Mais surtout Monatte représentait en 1920 le type parfait de ces syndicalistes révolutionnaires que leur adhésion à la Révolution russe menait aux portes de l'Internationale Communiste, sans que fussent surmontées leurs répugnances pour un parti politique même communiste. Pendant le congrès de Tour, il siégeait... à la Santé et engageait avec ses principaux « complices » : Fernand Loriot, Boris Souvarine et Montmousseau des débats passionnés sur le rôle du parti. Jusqu'à l'aube de 1922, toute son activité était centrée sur l'effort minoritaire au sein de la C.G.T. et après le congrès de Lille, sur la défense désespérée de l'unité syndicale. En 1922, il entra à **l'Humanité**, et ce ne fut qu'en 1923 qu'il adhéra au parti communiste, convaincu sans doute de la nécessité de l'Internationale Communiste (à laquelle il opposait encore cependant sa fidélité à l'indépendance du syndicalisme), pas du tout certain de l'avenir ouvrier et révolutionnaire d'un parti politique.

Harmel aurait gagné à consulter quelqu'un qu'il approche de très près et qui, lui, a joué un rôle primordial dans la scission de Tours et les premières tribulations du parti communiste. Citer Monatte et ne rien dire de Boris Souvarine en cette affaire, voilà qui pourrait scandaliser des vieux à fidèle mémoire. D'autant plus que le fondateur du **Bulletin communiste**, s'il a appris pas mal de choses, n'a certainement rien oublié... surtout pas ses « ressentiments ».

LE PREMIER COMITE DIRECTEUR DE LA SECTION FRANÇAISE DE L'I.C.

Cependant l'article d'Harmel porte des renseignements édifiants sur le congrès de Tours qui s'acheva par la scission entre la majorité « socialiste-communiste » associée par Cachin et Frossard à la gauche zimmerwaldienne — et la minorité représentée par Léon Blum, Paul Faure, Jean Longuet flanquée d'une droite dont Pierre Renaudel fut le porte-parole

On trouve par exemple la composition du comité directeur du parti majoritaire élu le 30 décembre 1920. Sur vingt-quatre membres, sept seulement n'ont pas quitté le parti : **R. Bureau, M. Cachin, H. Gourdeaux, A. Ker, G. Lévy, D. Renoult, Paul Vaillant-Couturier.** Je crois bien que deux seuls survivent. Mais pour les disparus, la date de la mort a quelque importance. Un **Vaillant-Couturier**, par exemple, avait passé à travers pas mal de... crises de conscience sans lendemain. Cependant il est mort avant la deuxième grande guerre. Aurait-il encaissé sans broncher le pacte Hitler-Staline ? On peut le supposer, on ne peut l'affirmer avec certitude.

Quant à Alphonse Ker, il est mort membre du parti, mais il avait été déchu de toutes fonctions, parce que franc-maçon et quelques années après la bolchevisation, sa veuve Madeleine Ker (1) sortait du parti en crachant son dégoût à la face des enstalinisés.

Parmi les dix-sept démissionnaires ou exclus, on peut distinguer les représentants de quatre dissidences successives. La première clôtura la période préparatoire de 1920-22 et emporta avec L.-O. Frossard un certain nombre de socialistes qui avaient cru loyalement prolonger l'ancien parti en le revigorant : Paul Louis (l'historien du socialisme et du syndicalisme), Victor Méric (l'étincelant pamphlétaire des « Hommes du Jour », fondateur de la Ligue des Combattants de la Paix). Leur chef de file, Frossard courut jusqu'au fauteuil ministériel dans un gouvernement d'Union Nationale. Encore faut-il reconnaître que, ministre du Travail en 1938, il démissionna pour ne pas sanctionner les violations de la loi des quarante heures. Quant aux deux autres, je les ai toujours connus tels qu'ils étaient en 1923, sans s'élever, ni s'abaisser. Et ce n'est pas un mince éloge !

La seconde suivit l'entreprise de bolchevisation inaugurée à Moscou après la mort de Lénine en 1924 et engagée sous le signe de l'éviction de Trotsky. Nous la jugeons évidemment essentielle pour nous. Sa portée historique peut être appréciée objectivement en énumérant tous les premiers militants de l'Internationale qui l'abandonnèrent à ce moment-là. Le parti français y perdit trois de ses fondateurs : Loriot, Amédée Dunois, Boris Souvarine. Notons en passant que ni Monatte, ni Rosmer n'appartenaient au comité directeur de 1920. Ni l'un ni l'autre n'avaient alors adhéré au parti.

Louis Sellier quitta le parti en 1929 lors de a révolte de six conseillers municipaux de Paris contre les « folies » de la ligue sectaire (Garchery et Charles Joly, vieux et symptahiques militants, montèrent ainsi sur cette charrette).

Enfin Albert Treint qui joua un rôle important dans l'opération de « bolchevisation » de 1924 fut exclu en 1927 avec la fraction dite léniniste, dirigée par Zinoviev (président de l'Internationale en 1920 et 1924), jointe aux restes de l'opposition trotskyste en 1929. En Russie, les deux groupes furent liquidés, lors des procès de Moscou de 1936.

Mais lorsque je consulte cette fameuse liste de 1920, les noms de ceux qui sont partis individuellement, sans bruit, me paraissent encore plus significatifs. Alexandre Blanc, vieil instituteur d'une scrupuleuse honnêteté, un des trois pèlerins de Kienthal ; Boyer, l'un des organisateurs de la Bellevilloise ; Cartier, vieux militant ouvrier, l'un des premiers partisans de la Troisième Internationale ; Antonio Coën, avocat, frappé comme franc-maçon ; Charles Rappoport, le vieux philosophe guesdite, l'historiographe de Jaurès, le fondateur de l'Ecole marxiste... Je ne cite que ceux qui j'ai connus personnellement. Je réalise ce que fut pour eux l'écroulement de leur principale raison de militer et de vivre. Et ces cinq-là, à peine connus, représentent des milliers d'obscurs.

Il y a six ans, dans une assemblée composée en majorité d'anciens communistes; je rappelais l'histoire de Bernadotte qui, lors de sa jeunesse jacobine, s'était fait tatouer sur le bras « Mort aux tyrans », et qui, devenu roi de Suède, dissimulait soigneusement à ses domestiques et courtisans, cette... marque d'origine. J'ajoutais : « Nous, nous n'avons pas à cacher les tatouages de notre jeunesse. » Ceux-là qui ont cru en la vertu d'un parti révolutionnaire et qui n'ont pas prolongé leur désillusion en reniement ont pu désespérer de l'avenir sans trahir leur passé. Ils ne méritent pas la dédaigneuse condescendance de délicats supportant mal le pain noir et l'eau d'amertume...

LA SCISSION DE 1920 CONCLUSION DES OPPOSITIONS DE GUERRE

Il faudrait plus d'objectivité pour situer historiquement ce tournant de 1920. Nos évocations personnelles rétrécissent notre vision tout en la peuplant de fantômes. Aujourd'hui, nous ne pouvons que poser les questions essentielles.

Le congrès de Tours de 1920 fut-il le début d'une ère nouvelle ou la fin d'une évolution ? J'incline pour la seconde interprétation.

Pendant la guerre de 1914-1918, la lutte au sein de la C.G.T. fut relativement simple. Il s'agissait pour la minorité confédérale de briser avec la politique d'Union sacrée, de revenir à la lutte de classes, telle que la Charte d'Amiens l'avait définie, sans s'inquiéter ou en se félicitant des menaces révolutionnaires qu'impliquait un tel redressement. Il était d'ailleurs dans l'ordre naturel des choses que cette opposition se rapprochât de l'effort purement pacifiste, sans toutefois qu'il y eût confusion des genres.

Mais spontanément cette fidélité au syndicalisme et au pacifisme se traduisit en « reprise » internationaliste. La solidarité de classe passait d'autant mieux par delà les frontières que tous les peuples européens subissaient les mêmes spoliations et les mêmes souffrances. Si c'est Monatte qui prit l'initative de la première opposition formelle à la politique de guerre, ce sont deux secrétaires de fédérations syndicales : Merrheim et Bourderon qui représentèrent seuls le mouvement français à la conférence internationale de Zimmerwald.

Au sein du Parti socialiste, où l'on se plaçait sur un plan plus doctrinal, les opposants adhérèrent naturellement à la fraction zimmerwaldienne et se retrouvèrent avec les opposants syndicalistes au sein du **Comité pour la reprise des relations internationales.**

Les deux livres de A. Rosmer éclairent suffisamment cette période douloureuse et difficile. Il apparaît bien que le Comité pour la reprise évolua selon sa logique interne, hors du Parti socialiste, même s'il n'y eut pas scission organique comme en Allemagne.

Le Parti socialiste en sa majorité subit de plus en plus l'influence des masses populaires qui, à l'arrière et dans les tranchées, se lassaient d'une guerre dont les charges et les maux s'alourdissaient tragiquement, alors que l'issue victorieuse devenait de plus en plus problématique. C'est ainsi que se forma, d'abord hésitante, puis de plus en plus convaincue, une minorité pacifiste — née dans la Haute-Vienne avec Adrien Pressemane — dont Jean Longuet (petit-fils de Karl Marx) fut le porte-drapeau et Paul Faure le tribun. Il s'agissait surtout d'arracher la direction du parti aux jusqu'auboutistes.

En 1917, après les massacres de Verdun, les folles offensives et les mutineries, la première révolution russe (mars 1917), la minorité grossie de politiciens « centristes » et... prévoyants (tel Marcel Cachin qui jusque-là avait servi frénétiquement la politique de guerre) l'emporta au congrès socialiste, plaça Marcel Cachin à la direction de **l'Humanité** et L.-O. Frossard au secrétariat du parti. Le congrès retrouva même son unanimité pour répondre favorablement à la convocation par les socialistes russes, de la conférence internationale de Stockholm. Geste d'ailleurs sans lendemain, car les gouvernements français et allemand refusèrent les passeports.

Nous avons déjà tenté d'expliquer le tournant de 1917. En réalité, l'essentiel des divergences fondamentales avait été formulé à la conférence de Zimmerwald en 1915, où Merrheim et Bourderon rencontrèrent les sociaux-démocrates russes, les socialistes minoritaires d'Allemagne, les socialistes suisses, italiens, etc.

Entre Merrheim qui voulait la paix sans annexions, ni indemnités, et Lénine qui prévoyait et souhaitait la défaite du tzarisme, condition de la victoire révolutionnaire, la rupture était déjà consommée. On ne force pas l'Histoire en établissant la filiation entre les conceptions exprimées à Zimmerwald et les deux réalisations sensationnelles qui illuminèrent la dernière année de guerre et les premiers mois de l'après-guerre : **la Révolution bolcheviste d'Octobre 1917** et la fondation de la **Troisième Internationale.**

LES COALITIONS ACCIDENTELLES DE TOURS

Quelle était donc la situation en décembre 1920, lorsque se réunit le congrès de Tours ? Un an plus tôt, au congrès de Strasbourg, le Parti socialiste s'était divisé en trois fractions : une majorité avec Léon Blum, J. Longuet, Paul Faure, Cachin et Frossard, groupée sous le signe de la Reconstruction de l'Internationale, refusait de revenir simplement à l'Internationale d'avant guerre, où les nationalismes victorieux ou « revanchards » demeuraient virulents, mais n'entendait pas rejoindre la Troisième Internationale de Moscou. La minorité de droite gardait la nostalgie de la participation ministérielle de guerre ; avec Paul-Boncour et Pierre Renaudel, elle se présentait comme une gauche démocratique qui s'alliait normalement au syndicalisme de collaboration des classes, au « syndicalisme de projets de loi »... La minorité de gauche se présentait comme le simple prolongement du Comité de la Troisième Internationale.

C'est entre Strasbourg et Tours que se place le voyage de Cachin et Frossard en Russie, d'où ces deux politiciens revinrent avec une motion d'adhésion à l'Internationale Communiste et l'arrière-pensée de ruser avec celle-ci, afin d'utiliser à leur profit le prestige de la Révolution russe. Impossible, dirent-ils à leur retour, de construire une Internationale viable entre la deuxième et la troisième. Impossible de remonter le courant et de revenir à l'Internationale Socialiste d'avant guerre. Il fallait donc adhérer à la Troisième, en maintenant « l'originalité propre » du mouvement français.

Il y eut donc à Tours une double coalition accidentelle, provoquée par la dissociation de la majorité de Strasbourg. La tendance Cachin-Frossard

s'allia au Comité de la Troisième Internationale. La tendance Blum-Longuet-Paul Faure s'allia avec les héritiers de l'ancien bloc des gauches et les précurseurs du nouveau...

Que les premiers l'aient emporté avec une majorité confortable s'explique par la massive intervention de leur côté des « nés de la guerre », de ceux qui avaient rencontré le vieux parti socialiste dans leur frénétique... « fuite en avant ».

Il nous manque une relation à la fois historique et sociologique de ce tournant de 1920. Tournant ? Si l'on veut. Carrefour plutôt... où l'on a choisi sa voie par le hasard d'une rencontre, l'élan de la vitesse acquise, de confuses intuitions... sans prévoir, ce qui se produisit pour le plus grand nombre : des retours par raccourcis rapides, des échappées par chemins de traverse, des escapades hors de toutes les avenues encombrées de formations disciplinées. Le regroupement de 1920 fut accidentel et précaire. Dans la majorité, comme dans la minorité de Tours, la scission était fatale entre ceux qui maintenaient leurs positions traditionnelles et ceux qui espéraient des formules neuves. Léon Blum et Paul-Boncour, Frossard et Souvarine étaient condamnés à une séparation plus ou moins lointaine. (On ne parle que de personnalités sinon exceptionnelles, tout au moins suffisamment originales et représentatives — ce qui exclut une marionnette comme Cachin.)

Bien plus que des polémiques rétrospectives, des jugements définitifs, de solennelles condamnations, ce qui importerait aujourd'hui pour l'historien comme pour le militant, ce serait d'étudier ce que devinrent ces nés de la guere, ces nouveaux venus, ceux — qu'ils fussent ou non anciens combattants — dont la guerre avait liquidé un passé fragile perdu dans les balbutiements de la jeunesse ou les troubles de l'adolescence. Il faudrait étendre à une génération, élever au-dessus du sexe, « le Diable au corps », de Raymond Radiguet. Nous y reviendrons peut-être. Contentons-nous aujourd'hui de poser quelques questions.

La situation était-elle encore révolutionnaire en 1920 ? La glorieuse défaite des spartakistes en Allemagne, la décevante conclusion des grandes grèves françaises n'avaient-elles pas apporté un cinglant démenti aux espoirs de Lénine et Trotsky ? Ne s'agissait-il pas en effet de reconstruire, non par le replâtrage des débris d'une Internationale de faillite, mais par la synthèse du syndicalisme révolutionnaire et d'un socialisme rénové, dynamique, revenu aux principes de la Première Internationale ?

Ces « nés de la guerre » dans leur fébrile impatience ne prenaient-ils pas pour des convictions révolutionnaires leur vague désir de se réaliser, hors des voies ordinaires, de vivre un destin « hors série » ? Des déclassés qui, en Italie, auraient peut-être pris rang dans les cohortes fascistes, se retrouvaient ainsi aux côtés de révolutionnaires authentiques pour qui la Révolution signifiait la conclusion de la lutte ouvrière internationale ou la fin de leurs méditations sur la sanglante absurdité de la guerre. Mais la masse des anciens combattants n'aspirait plus qu'au repos dans une sécurité relative, et la jeunesse d'après guerre voyait déjà s'annoncer par delà les ruines, les temps des curées et des ripailles.

DES MULTIPLES COURANTS DE 1920 A L'UNIFORMITE DE 1960

A Tours, en décembre 1920, rien n'était encore consommé. Pendant deux ans, ceux qui voulaient du neuf se heurtèrent plus ou moins confusément à ceux qui ne voulaient que revigorer l'ancien. Au début de 1923, le processus préparatoire était achevé. Et c'est alors que se précisèrent les deux conceptions antagonistes de la Révolution : **celle qui prolongeait le syndicalisme révolutionnaire et entendait soumettre la prise du pouvoir politique aux nécessités de la lutte ouvrière — celle qui subordonnait la lutte ouvrière aux servitudes de la conquête du pouvoir.** En 1924, la mort de Lénine, l'éviction de Trotsky, marquait la fin de la période internationaliste de la Révolution russe. Le dogme stalinien du **« socialisme dans un seul pays »** aboutissait à transformer les partis communistes en prolongements extérieurs de l'Etat totalitaire de Moscou.

Quarante ans après l'événement, les noms des vainqueurs de Tours, le souvenir des compagnons rencontrés à la base du nouveau parti évoquent une humanité complexe, des hommes de formations multiples, où la valeur morale et intellectuelle se détachait facilement, où la médiocrité même échappait à l'uniformité. Le contraste est saisissant avec le parti de 1960 dont il faut sortir pour apprécier sainement ce que l'on a voulu y faire et ce que l'on y a fait.

Les questions posées en 1920 sont-elles résolues ? L'espoir révolutionnaire est-il encore possible ? La Révolution est-elle encore concevable dans les mêmes termes qu'il y a quarante ans ? Il est utile et salutaire d'en discuter. Mais ce débat essentiel conditionnait en 1920 la formation du Parti communiste. En 1960, l'existence du Parti dit communiste ne dépend plus d'un tel débat, ne peut qu'obscurcir les données du problème et contrarier un libre examen.

Roger HAGNAUER.

P.-S. — Mon article sur le quarantième anniversaire du congrès de Tours était composé et mis sous presse, lorsque j'ai lu le numéro de février 1961 de « la Voie Communiste ». Cette opposition s'efforce de sortir d'un sectarisme stérile. L'entreprise mérite quelque attention.

Deux noms brillent au sommaire : Jean-Paul Sartre et Alfred Rosmer. Un entretien avec le premier sur les problèmes actuels. Une étude du second sur « Quarante ans après Tours ». Ce curieux voisinage est assez instructif. « La Voie Communiste » précise sans doute qu'elle n'est engagée en aucune façon par les réponses de Sartre. D'autre part, l'hommage rendu à Alfred Rosmer : « resté fidèle aux principes pour lesquels il s'est battu dès sa jeunesse » mérite d'être retenu, non seulement parce qu'il est de stricte justice, mais parce qu'il justifie implicitement la bataille que nous menons depuis 1925 !

Le philosophe de l'existentialisme tranche avec une logique élémentaire sur tous les problèmes... aussi bien sur la table ronde algérienne, sur le M.N.A., sur l'expérience cubaine que sur l'avenir du gaullisme et l'internationalisme. Possible que ce langage séduise de jeunes intellectuels. Il me rappelle à s'y méprendre celui d'Henri Barbusse en 1919 : la Révolution c'est l'ordre. Camus disait de Sartre qu'en lui les travailleurs voient un avocat, alors qu'ils voudraient un frère. Un avocat ? Non, un stratège de bibliothèque qui pousse les masses dans son système.

Rosmer use d'un autre style. Son étude complète heureusement les deux tomes de son grand ouvrage. Il peut prendre parti sans renoncer à la stricte probité intellectuelle. Il n'est pas question de comparer mes propos à ses pages d'histoire. Sa position d'ailleurs lui permettait de voir le parti français des sommets de la Révolution russe. Ici, les jeunes révolutionnaires que nous étions voyaient la Révolution russe isolée dans sa légende, alors que notre impatience s'enlisait dans les marais d'ici. Mais je ne discerne aucune contradiction sérieuse entre son témoignage et le mien et jaboutis à sa signature, rempli de gratitude pour ce qu'il nous a donné en 1914 et en 1920 et de respect pour l'homme qui reste digne de son passé en 1960. — **R .H.**

LES PROBLÈMES DE L'AMÉRIQUE DU SUD

Le Président sortant des Etats du Brésil, Kubitschek, vient de faire des déclarations retentissantes sur les rapports entre l'Europe occidentale et les nations d'Amérique Centrale et du Sud. Avant lui, l'ambassadeur du Brésil auprès du Marché Commun, Augusto Federico Schmidt en avait fait d'autres, à peu près similaires. Qu'ont dit en synthèse les deux hommes d'Etat ? Que l'Europe occidentale, de même que les U.S.A., devraient aider les nations d'Amérique latine à développer leur économie en leur procurant les moyens financiers et techniques qu'elles ne se procurent pas par elles-mêmes. Sinon, il est à craindre (ici apparaît le chantage) que ces nations, ou une partie d'entre elles, ne basculent vers le bloc communiste. Cela n'est pas dit comme une menace, c'est un avertissement que nous ne pouvons ignorer.

Un reproche qui mérite d'être retenu est que l'Europe occidentale préfère aider l'Afrique et les nations africaines plutôt que les nations sud-américaines qui, paraît-il, représentent la continuation et la continuité de la civilisation occidentale et démocratique. Selon M. Schmidt, « le sourire de Lumumba ou de Kasavubu est plus important que les quelques millions de Sud-Américains qui meurent de faim ».

Ces revendications, qui s'étendent maintenant à notre continent, contribueront peut-être à faire réfléchir un certain nombre d'Européens qui applaudissent les politiciens et les démagogues sud-américains lorsque ceux-ci rendent les Etats-Unis responsables de tous les maux dont souffrent leurs pays. Ce n'est plus seulement l'Amérique du Nord qui doit être inculpée, mais aussi la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, la Suède, la Norvège, la Suisse, l'Italie peut-être... Et nous autres, contribuables, devons payer plus d'impôts pour aider les quelque 190 millions d'habitants de cette partie du monde à faire ce qu'ils n'ont su ni voulu faire jusqu'à maintenant.

Car enfin, il faut le répéter, voilà quatre siècles et demi que cette immense région de 20.595.000 kilomètres carrés a été peuplée, et si sa population, les gouvernements qui y ont sévi, les mœurs qui y ont été pratiquées, les structures sociales de caractère féodal qu'on y trouve encore sur une très vaste échelle n'avaient pas constitué autant d'obstacles au développement économique et social, les choses seraient assez différentes de ce qu'elles sont.

Mais non : l'habitude est prise de faire par soi-même le moins d'efforts possible. Observons que les nations africaines qui, dans l'ensemble (je pense surtout à l'Afrique Noire) en étaient encore à l'état de sauvagerie et même d'anthropophagie il y a un siècle, ne formulent pas de telles revendications, n'ont pas de telles exigences. Jusqu'à maintenant, elles font preuve, à ce sujet, d'un sens de dignité et de responsabilité qui manquent absolument à l'ensemble des nations dont Kubitschek se fait le porte-parole.

Ces dernières veulent accéder au bien-être, mais avant tout avec l'effort des autres. Elles protestent de ce que l'on ait d'abord aidé certaines nations asiatiques, puis qu'on aide maintenant les nations africaines. Mais s'aident-elles elles-mêmes ? Voilà ce que je nie, et ce qu'à mon avis il faut avoir le courage de dire et de leur dire, sans nous laisser entraîner ni égarer par la démagogie qui n'est plus seulement antinord américaine, mais qui devient anti-européenne.

Kubitschek lui-même nous en donne un exemple frappant. On sait qu'il a fait construire, avec le budget de l'Etat, la nouvelle capitale du Brésil, Brasilia, à l'intérieur du pays. Capitale extraordinaire par son style, ses proportions, l'architecture des édifices, l'aspect monumental général qui fait l'admiration et l'étonnement du monde et des visiteurs. Cette ville se trouve au milieu d'un désert. Elle n'a autour d'elle ni agriculture ni matières premières industrielles, ni moyens de production utile. Ce sera une immense cité administrative où tous les services d'Etat, toutes les ambassades étrangères, les ministères, etc., résideront. Les dépenses faites pour cette construction artificielle sont astronomiques. Elles ont conduit à une dévaluation verticale de la monnaie et les finances brésiliennes sont au bord de la banqueroute, les impôts augmentent. Des Etats pauvres, qui ont besoin d'aide financière pour créer ou développer, ou sauver des industries et des ressources de production ne peuvent la recevoir. Mais Kubitschek a sa nouvelle capitale, où déjà la main-d'œuvre vit aussi misérablement que les Noirs des alentours de Rio ou de Sao-Paulo. Si les difficultés s'aggravent, les nations étrangères riches, la France comme les U.S.A., l'Allemagne comme l'Angleterre n'auront qu'à se serrer la ceinture.

On trouverait d'autres exemples de gaspillages insensés et divers dans l'histoire de ces nations, et je ne m'indigne nullement de ce que les organismes, officiels ou non, qui prêtent de l'argent à l'Argentine ou au Chili, au Pérou ou au Paraguay, veulent contrôler l'emploi de cet argent qui, sinon, sera dilapidé comme il l'a été d'autres fois, comme il l'est dans l'Inde aujourd'hui, sans aucun profit pour le pays.

Autre aspect du problème. L'Amérique indo-latine est, dans son ensemble, la région du globe où la population s'accroît avec le plus de rapidité. On calcule qu'au taux actuel de cet accroissement, le Brésil comptera en 1980, environ 105 millions d'habitants. La cadence est la même dans presque tous les autres pays. Mais nous savons qu'il ne s'agit plus de donner aux habitants de chaque nation pauvre deux mille calories par jour, une cabane misérable et des haillons, le tout s'accompagnant d'absence d'hygiène et d'instruction. De plus en plus tout nouveau venu à la vie coûte à la société, et les populations des nations sous-développées réclament un certain niveau de vie, de bien-être, d'instruction, de soins qui exige des ressources incomparablement supérieures à ce qu'on avait l'habitude de penser et de dépenser il y a encore cinquante ans. Il serait donc sage, dans des pays surpeuplés (comme Porto-Rico par exemple) ou dans des pays comme l'Argentine où l'économie n'est pas équilibrée (la population y est passée de 11 millions d'habitants en 1936 à 20 millions actuellement) de limiter les naissances. Mais on n'y songe guère, on ne veut pas y songer (1). Nous avons un aperçu de ce que cela entraîne, et qui ne pourra que s'aggraver.

Un des éléments fondamentaux des difficultés de l'Amérique du Sud est le problème social. L'effroyable misère des masses permet à M. Schmidt de parler de « millions de Sud-Américains qui meurent de faim », sans se demander si les causes n'en résident pas, avant tout, dans les vices, les tares et les plaies des régimes politiques et sociaux qui y sévissent. Pour mieux étayer mes affirmations, je citerai les données que le « délégué ouvrier » du Chili, Godoy, fournissait à la Conférence internationale du Travail de Genève, le 16 juin 1954 :

Les travailleurs, qui représentaient plus de 60 % de la population active, ne touchaient, en 1951, que 26,4 % du revenu national. En 1952, 24,9 %. Ces pourcentages comprenaient les salaires et les contributions patronales à la sécurité sociale (2).

Le secteur non salarié (patrons, capitalistes, propriétaires, etc.) représentait 21 % de la population active et touchait 51,8 % en 1951, 52,1 % en 1952.

Au Guatemala, 2 % des propriétaires possèdent 75 % des terres, le 25 % restant est propriété d'Etat.

Allons au Venezuela. Je prends les chiffres qui suivent dans un article récemment publié par Victor Gracia, dans le *Bulletin* de l'A.I.T. de novembre 1960, et je fais observer que ce camarade est un antinordaméricain acharné. Voici ce qu'il nous rapporte à propos de ce pays où il réside :

« Malgré l'énorme quantité de dollars touchés quotidiennement sous forme d'« utilities » et par la vente du pétrole dont la production atteint trois

---

(1) La population argentine freine maintenant la procréation. Pas assez, tant qu'on ne créera pas de nouveaux moyens d'existence.

(2) En France, l'ensemble des salariés touche en moyenne 50 % du revenu national. Il constitue 50 % de la population active.

millions de barils par jour, l'économie du pays est en franche décadence de par la pusillanimité d'un gouvernement qui n'ose pas épurer une bureaucratie qui, dans la période 1957-1960 est passée de 30.000 à 110.000 personnes. Chacun des partis de la coalition gouvernementale réclame ses directeurs, ses ministres, ses institutions autonomes, et l'on en arrive à la présence ridicule de trois portiers à la porte de chaque ministère, un par parti gouvernant. Soixante pour cent du budget national (six millions de bolivars, soit 1.800.000.000 de dollars, budget le plus élevé des Etats latino-américains), se volatilise dans les bureaux parasitaires du gouvernement où l'on bâille du lundi matin au samedi midi. »

Un milliard huit cent millions de dollars et cela pour une population de six millions et demi d'habitants ! On accuse, non sans raison, les U. S. A. de « faire l'aumône » aux nations sud-américaines en leur accordant un don de 500 millions de dollars par an. Mais que donne le Venezuela, qui est riche, où l'on vit largement dans les zones industrielles, aux pays pauvres, comme le Paraguay ou la Bolivie ? Que fait-on au Venezuela pour élever le niveau de vie des populations paysannes ? Pour faire profiter de cette source de richesse que constitue le pétrole afin de moderniser l'ensemble du pays ? Rien ou si peu ! S'il y a des modernisations, c'est surtout grâce aux compagnies pétrolières nord-américaines et hollandaises. Et si, demain, les puits de pétrole s'épuisent, nous verrons aussi les gouvernants du Venezuela exiger de l'Europe son aide économique, financière et technique sous la menace de passer du côté de l'Est...

Qu'a créé l'Argentine dans sa période d'euphorie où elle vendait ses céréales, sa viande, sa laine, ses peaux dans des conditions qui auraient permis de créer des sources de productions nouvelles ?

Imprévoyance, irresponsabilité, laisser-vivre, « senoritismo », ostentation et gaspillage des classes riches généralement parasitaires, tandis qu'en Europe et en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada), elles ont aussi fomenté, sinon organisé, les industries et créé de la richesse, ou en une très grande proportion contribué à sa création ; administration publique ruineuse, militarisme souvent dominant et maître de la politique, tout cela constitue les causes de fond de la situation dont se plaignent aujourd'hui les revendicateurs de l'Amérique latine.

Il n'est pas inutile de le leur dire. Il y a déjà assez de régions et de populations malheureuses sur la terre, et qui doivent être aidées parce qu'elles manquent vraiment de moyens d'existence, sans que l'on soit, par dessus le marché, obligé d'aider celles qui doivent surtout à leurs propres insuffisances ou à leurs propres défauts les dificultés dont elles se plaignent.

Gaston LEVAL.

«La démocratie de grand-papa»

Ayant commis le crime de lèse-majesté pour avoir signé — horreur ! voilons-nous la face — le Manifeste des 121 et plus, Laurent Schwartz s'est vu proprement déloger, par ordonnance du ministre des Armées, en date du 15 octobre 1960, de ses fonctions de professeur d'analyse à l'Ecole Polytechnique. Les multiples protestations, dont la plus récente compte deux cents noms d'anciens élèves de l'établissement précité, pouvaient laisser penser qu'on rapporterait cette mesure de basse police, ne fût-ce qu'au nom du simple bon sens et de l'intérêt bien compris de la nation. Il n'y a pas, que je sache, pléthore de professeurs doués des plus essentielles qualités de cœur et d'esprit, de génie créatif, et disposant de surcroît de la tribune que leur personnalité mérite, pour qu'on sabre ainsi à tort et à travers.

Il faut croire que le bon sens et la peur du ridicule font défaut à nos gentils bergers, puisque, par un avis publié au « Journal officiel » du 5 janvier 1961, et qui émane du ministère des Armées, la chaire de Laurent Schwartz est déclarée vacante. Suivent les indications destinées aux futurs candidats. Il ne nous reste plus qu'à souhaiter ardemment que ceux qui seraient susceptibles d'occuper ce poste, par honnêteté envers Schwartz, et par respect d'eux-mêmes, choisissent le mode de conduite, hier bien dénigré, du boycott.

On nous apprend aussi que le dramaturge Arthur Adamov appartient à la même « charrette » que son « complice » dans le combat pour une authentique paix en Algérie. Invité à faire en mars une conférence à l'Institut français de Copenhague, il a été avisé — sans en être étonné, à coup sûr — que la Direction générale des Affaires culturelles refusait à ce foyer du rayonnement national à l'étranger l'autorisation de l'accueillir. Il ne demeure comme solution que de déléguer à sa place Marie Noël qui, comme chacun le sait grâce à la radio et à la télévision, a voté « oui », et dont on murmure sous le manteau qu'elle est l'auteur de chevet du Général. Je ne serais guère surpris si demain, après les crus de Jean Dubuffet, qui ne manquent pas d'agents de publicité dans les hautes sphères — crus dont par ailleurs je me délecte — on en venait à ressortir les alcools frelatés de Bouguereau ou de Puvis de Chavannes.

L'Algérie de « papa », entrée depuis sept ans dans une récalcitrante agonie, c'est la démocratie de « grand-papa » qui à son tour révèle ses dessous poussiéreux. Quant à nous, qui n'avons pas l'âge requis pour adorer, en compagnie des dévoués apôtres de l'U.D.T., le saint des saints, nous préférons encore le spectacle de ceux qui enfiévraient jadis la main de M. Toulouse-Lautrec, au fond des beuglants de Montmartre. Là, au moins, la franchise, comme aujourd'hui la tenue du parfait féal aux fêtes élyséennes, était de rigueur.

André LAUDE.

Présence de Pierre Monatte

La mort de notre ami Piere Monatte, fondateur de cette revue, continue d'être signalée et commentée dans de nombreux organes de la presse internationale.

Dans *La Batalla*, organe du P. O. U. M. (Parti Ouvrier d'Unification Marxiste, d'Espagne), la vie de Monatte a été retracée dans le numéro de novembre 1960. « Avec Monatte, écrit *La Batalla*, disparaît une des figures les plus intéressantes du prolétariat français ». L'article conclut : « Pierre Monatte reste un exemple comme homme et comme militant révolutionnaire ».

Dans le bulletin Nr 409 de janvier 1961 des « *Hautes Etudes Américaines* », la disparition du fondateur de « la Vie ouvrière » est évoquée. « *Bien qu'inspirées par l'idéologie du syndicalisme révolutionnaire*, y lisons-nous, les études publiées représentaient un remarquable effort d'analyse objective ». Nous savourons la restriction de la première partie de la phrase. Notre R. P. est également signalée dans ce bulletin, mais nous y recevons notre paquet : « *Trop d'études rapides sont inspirées par un esprit primaire* ». C'est donc cela que nous ne comprenions pas et qui, maintenant, nous est clair : *nous sommes des primaires*. Bah ! nous en prendrons allégrement notre parti.

La *Jeune République* de janvier 1961 qui s'inspire de l'esprit de Marc Sangnier, consacre également un article à Pierre Monatte. « *Il fonde en* 1925, écrit ce journal, *la* Révolution Prolétarienne, *afin de lutter pour l'unité ouvrière, contre la liquidation des conquêtes et des combattants d'octobre* 1917 *en Russie, contre la surexploitation colonialiste, contre l'avilissement de l'homme dans le révolutionnaire par le totalitarisme stalinien, contre l'avilissement de l'homme dans l'ouvrier par la rationalisation capitaliste* ».

L'article de la *Jeune République* se termine ainsi : « *Les aspirations de Monatte de la Jeune République, les inquiétudes et les méthodes ont tant de point communs qu'il est bien juste de leur faire écho dans ces colonnes* ».

A PROPOS DE LECTURE CHEZ LES JEUNES

Je viens de terminer la lecture de l'excellent petit livre de notre camarade Hagnauer.

La méthode proposée est parfaitement adaptable à un autre choix de titres que celui dont il est fait mention et peut convenir à d'autres tempéraments de lecteurs.

Elle rappelle deux grands préceptes permanents : la lecture est un perpétuel réapprentissage et la meilleure des bibliothèques ou des anthologies est celle qu'on se constitue soi-même.

Disons maintenant ce que nous pensons des circonstances et des limites volontaires de l'expérience que conclut et de celle que propose cet ouvrage. Il s'agit de l'expérience d'un militant syndicaliste ouvrier et enseignant, et plus particulièrement d'un enseignant de cours complémentaire. Sa tendance subjective est sociale et philosophique. Elle vise au didactisme. La méthode qu'elle propose convient surtout à une catégorie que je crois aujourd'hui extrêmement rare et tendant à se raréfier encore : celle des jeunes travailleurs autodidactes.

Par là, elle me semble négliger d'autres dimensions de l'esprit humain, l'essentiel des conditions actuelles de l'information et de la culture et s'ouvrir assez peu aux probabilités de l'avenir immédiat.

Relisons cette petite note d'Hagnauer : « *Nous ne portons pas sur notre liste des auteurs — tel Marcel Proust — que nous admirons profondément, mais qui nous paraissent d'une lecture difficile pour les jeunes travailleurs à qui nous nous adressons. Si notre première tentative réussit nous songerons à élargir et à élever le choix proposé.* »

Sans taquiner Hagnauer sur les méthodes d'investigation qu'il compte employer pour savoir si sa première tentative réussit et sur ce qu'il entend exactement par là, nous voyons déjà à quel point sont limités dans son anthologie tout ce que nous appellerions les domaines de l'art impulsif ou dynamique, ceux de l'imagination ou de la poésie, en particulier de la poésie qui ne s'exprime pas toujours en vers. Ces domaines sont-ils considérés par lui comme des ornements secondaires par rapport au savoir rationnel qu'il souhaite communiquer aux jeunes travailleurs autodidactes ?

Son anthologie est en somme amputée de la littérature en-deçà et de la littérature au-delà. La littérature en-deçà étant celle o0 la « foule bruyante et mobile » s'est toujours naturellement laissée aller. La littérature au-delà — celle de Marcel Proust par exemple — étant celle qui est « trop difficile » pour les jeunes travailleurs.

Nous aurions cependant peut-être des leçons à tirer de l'engouement permanent des masses populaires, jeunes ou vieilles, et des masses enfantines également pour la « mauvaise littérature » en-deçà : celle du feuilletonnisme, des livres populaires commerciaux, des grandes séries mythiques : Arsène Lupin, Rocambole ou Fantômas, aussi répandues et en autant de langues que la bible, et toujours inépuisablement rééditées avec leurs personnages exceptionnels qui ressemblent plus aux « anarchistes de la Belle Epoque » qu'aux sages personnages édifiants des recueils scolaires de morceaux choisis.

Pour reprendre une des expressions d'un des meilleurs écrivains du groupe surréaliste, A.-P. de Mandiargues, formule que toute revue révolutionnaire et prolétarienne devrait écrire en exergue et en lettres d'or sur sa couverture : ce sont peut-être les derniers refuges de « *cette jeune volonté populaire de puissance qui poussait à l'action les hommes du XIXe siècle* ».

Car nous ouvrons ici, à propos de lecture, la porte à une constatation auprès de laquelle toutes celles que nous pouvons formuler en lisant l'ouvrage d'Hagnauer sont d'une importance bien secondaire pour ne pas dire inexistantes.

Le XXe siècle est celui de la passivité et celui des hommes qui ne lisent à peu près pas en attendant des générations d'hommes qui, si la conjoncture n'est pas renversée, ne liront plus.

Quelque part dans le livre d'Hagnauer il est écrit cependant qu'il n'est pas sûr qu'actuellement on lise moins qu'autrefois.

C'est moins affirmatif mais déjà bien dubitatif. Voici à ce sujet quelques constatations que chacun peut vérifier. Le public des grandes bibliothèques de quartier est de moins en moins nombreux et de plus en plus âgé. Les grands journaux et magazines populaires remplacent de plus en plus les articles par les gros titres, les colonnes par les images et les photos, les feuilletons par les bandes dessinées. En supprimant ses bandes dessinées, Georges Altmann avouait avoir failli tuer « Franc-Tireur », qui fut sauvé par leur réapparition. Les articles d'organisation, les textes de tracts et d'affiches sont toujours jugés trop longs. Tout texte a pratiquement disparu de 80 % des journaux d'enfants et de la plupart des périodiques pour adultes. Les écoles ont dû fermer les portes des bibliothèques populaires attenantes pour leurs élèves, les remplacer par des bibliothèques réduites adaptées aux âges de leurs classes terminales. Les maîtres constatent qu'il faut déployer des trésors d'imagination méthodique pour faire lire un petit livre par mois aux meilleurs élèves, ou pour vouloir bien croire que le petit livre a été lu effectivement.

Voyez aussi les militants ouvriers : ils n'ont plus le temps de lire et vous l'avouent à tout instant en refusant vos revues ou brochures. Leurs bibliothèques de Bourse de travail, d'unions locales ou d'unions départementales sont de plus en plus inutilisées.

Méditons enfin cette courageuse constatation de la brochure suédoise de Evert Arvidsson : « Une des principales activités actuelles de la S.A.C. (Mouvement anarcho-syndicaliste suédois) est de publier un journal écrit par des ouvriers mais lu par des universitaires, les ouvriers ne le lisant pas. Les ouvriers là-bas comme ailleurs lisent des comptes rendus sportifs et parcourent des yeux des bandes dessinées. L'influence de la S.A.C. s'exerce de ce fait, non par la classe ouvrière, mais par une frange particulière de l'opinion publique, de plus en plus réduite : celle qui lit encore.

Jean DUPERRAY.

A travers les LIVRES

LE SYNDICALISME LIBERTAIRE ET « L'ETAT DU BIEN-ETRE »

Par *Evert Arvidsson.*

(L'expérience suédoise)

Edition de l'Union des Syndicalistes et de la Commission Internationale de Liaison Ouvrière — brochure 2 NF.

La Suède fait un petit peu rêver les ouvriers de l'Europe occidentale et travailler notre imagination. C'est l'Etat du bien-être, le « Welfare State » aux lois et aux coutumes démocratiques qui protège l'individu et lui assure un niveau de vie élevé. Ce jugement a besoin d'être nuancé. Pourquoi ne pas demander à un Suédois et, mieux encore, à un vieux militant syndicaliste suédois, de nous informer sur son pays et sur mouvement syndical ?

C'est justement ce que vient de faire pour nous Evert Arvidsson, un des dirigeants de la S. A. C. (Sveriges Arbetares Centralorganisation), petite, mais active organisation anarcho-syndicaliste suédoise. Ce n'est pas en effet une des moindres originalités de ce pays d'avoir encore un mouvement anarcho-syndicaliste vivant, surtout dans certaines industries et dans certaines régions, un mouvement dont l'audience et le rayonnement sont plus grands

— dans tous les milieux — que ses effectifs pourraient le laisser supposer. La S. A. C. ne groupe qu'une vingtaine de milliers de membres à côté de la puissante L. O. (Lands Organisation). Celle-ci est liée au parti socialiste au pouvoir depuis vingt-cinq ans. Elle a un million et demi de syndiqués, c'est-à-dire la grande majorité de la classe ouvrière d'un pays qui n'a que sept millions et demi d'habitants, en tenant compte que les employés et fonctionnaires sont organisés au nombre de 400.000 dans une centrale spéciale et que 50.000 enseignants sont syndiqués de leur côté.

La brochure nous met d'abord au fait de la géographie, de l'histoire et de l'économie de la Suède. Nous y assistons à la naissance du socialisme qui a passé les détroits « sur la jambe et demie d'un tailleur » : c'est en effet un tailleur boiteux, Auguste Palm, qui apporta du continent la bonne parole socialiste. L'anarchisme y prospéra aussi naguère. Sa tradition explique sans doute la survivance d'une centrale anarcho-syndicaliste, née d'une crise de la Lands Organisation, remontant à 1910. Evert Arvidsson nous montre un pays où, incontestablement, règnent une démocratie et une tolérance que nous ne connaissons pas en France. La guerre n'est pas passée par là, par deux fois. Le problème agricole paraît y avoir reçu une heureuse solution : maintien de la propriété privée du paysan travailleur, mais développement des coopératives et des groupements collectifs libres. La propagande de la S. A.C. a joué son rôle dans cette solution mixte qui, même dans l'économie forestière — très importante en Suède — donne de bons résultats.

C'est à partir de cette tactique très souple des anarcho-syndicalistes suédois que Evert Arvidsson nous fait comprendre la différence entre la révolution dans la phrase et la révolution dans les faits, comment une foi reste vivante justement en s'adaptant aux réalités et en pénétrant sans se corrompre, dans la société telle qu'elle est. La S. A. C. a su créer et maintenir sa caisse de chômage reconnue par l'Etat. C'est une excellente leçon de bon comportement syndical et de liaison d'une avant-garde avec la masse.

Le seul fait que nous parlions de chômage à propos de la Suède, montre que les travailleurs n'y ont pas trouvé leur paradis. Il s'agit surtout, il est vrai, de chômage partiel et saisonnier.

En matière de Sécurité Sociale, la Suède paraît cependant moins avancée que la France, au moins dans les textes, car pour l'organisation, elle n'a pas de mal à faire mieux. La pension populaire n'est payée qu'à partir de 67 ans ! Le système est en voie d'amélioration. Il semble en avoir besoin.

Ajoutons encore que le syndicalisme libertaire suédois — « conscience du peuple », comme l'a dit un vieil écrivain — n'a jamais failli à la lutte antimilitariste et internationaliste, qu'il s'est toujours opposé au totalitarisme et qu'il s'y oppose encore aujourd'hui.

Lisez et répandez cette brochure qui, d'un point de vue qui nous est proche, nous fait mieux connaître et mieux comprendre une situation sur laquelle nous ne possédons que des vues bien imparfaites. Elle est écrite dans un français simple et clair. Elle est vivante, comme le syndicalisme libertaire suédois qui, sous des formes adaptées à des conditions toutes nouvelles, poursuit une action afficace dans un pays où il reste encore beaucoup à faire pour le bien-être et pour la liberté des travailleurs.

R. G.

AU PIED DU MONT KENYA

par Jomo Kenyatta

(Editions François Maspero)

Chaque jour multiplie les ouvrages consacrés à cette vaste portion de la planète qui émerge peu à peu de cette longue nuit de misères et de souffrances dans laquelle l'homme blanc l'avait reléguée : le continent africain. Pourtant, les faiblesses des uns, le caractère superficiel des autres, ne doivent pas nous empêcher de signaler ceux qui, trop rares, méritent justement notre confiance et notre intérêt. Ainsi pour « Au pied du Mont Kenya » de Jomo Kenyatta, récemment paru aux Editions François Maspero dont il faut féliciter le courage et la liberté d'esprit.

Dans cette constellation de leaders africains il n'est pas douteux que Jomo Kenyatta mérite une des premières places. Si nous n'entendons pas souvent parler de lui c'est que les prisons britanniques continuent de le retenir loin de son peuple qui ne l'oublie pas pour autant. Jomo Kenyatta dont le nom veut dire « javelot flamboyant du Kenya », figure de proue du mouvement nationaliste dans l'Est du continent, connaît ce rare privilège d'être, ficient. Arrêté comme responsable de la révolte des « Mau-Mau » que les journaux, il y a six ans, s'evertuèrent pour la plupart à rabaisser, soit par calcul sordide ou par pure et simple ignorance du sujet, Kenyatta symbolise à la fois la farouche volonté d'émancipation, la fidélité aux traditions ancestrales les plus valables, le refus de sacrifier l'héritage culturel africain aux valeurs éthiques de l'occident, dont d'ailleurs il n'ignore par l'importance, la recherche pour lui et les siens d'une voie politique qui soit authentiquement africaine, capable de donner le jour à une Afrique « qui ne sera ni une renégate du passé ni une fille soumise à l'Europe ».

Si vraiment la presse a pu accréditer une fausse version de la révolte des « Mau-Mau », en présentant, comme une entreprise raciste et xénophobe, ce qui en vérité avait tout le sens d'une réaction, certes violente, contre la gigantesque spoliation dont était victime le peuple Kikuyu, c'est bien parce que nous n'avons guère les moyens pour évaluer à sa juste mesure cette civilisation dont peu de gens soupçonnent la richesse. C'est pourquoi le livre de Jomo Kenyatta se doit d'être attentivement lu, car il nous donne une étude approfondie sur la vie tribale des Kikuyus, nous permettant ainsi de mieux comprendre les raisons du combat et les revendications de ce peuple qui retrouvera le plus tôt possible, nous l'espérons, son vaillant leader.

Signalons encore l'excellente préface que le savant Georges Balandier a rédigée pour cette édition française, préface qui a le mérite de nous donner quelques lumières essentielles pour bien pénétrer ce qui suit. J'achèverai en disant que ce livre, bourré d'expériences, de fortes pensées, mais vibrant comme la chair et le sang, se lit comme le plus vivant — et aussi le plus douloureux — des romans, et que, par surcroît, il atteint souvent le ton de l'épopée, de la poésie qui nous parle au présent de ce qui n'est pas encore, mais sera demain.

A. L.

RENÉ DOUSSOT

Après une cruelle maladie, René Doussot s'est éteint à l'âge de 56 ans.

Militant des jeunesses syndicalistes, responsable de la C. G. T. S. R., il fut après la deuxième guerre mondiale, à l'origine de la constitution de la C. N. T. française, dont il assuma, avec sa probité habituelle, le poste de trésorier pendant de nombreuses années.

Avec lui disparait un militant syndicaliste révolutionnaire forgé par quarante années de lutte et convaincu que l'« Emancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes ».

Que sa compagne et ses enfants trouvent dans ces quelques lignes, l'assurance de notre affectueuse sympathie.

LES FAITS DU MOIS

MARDI 3. — **Cuba** expulse la majorité des diplomates américains.

Au **Congo**, le président Kasavubu convoque une conférence de la Table ronde de tous les chefs de partis.

MERCREDI 4. — Les **Etats-Unis** rompent les relations diplomatiques avec **Cuba.**

Des prêts s'élevant à 27 millions de dollars sont accordés par les Etats-Unis à la **Yougoslavie.**

Quatre gouvernement africains (R.A.U., Maroc, Guinée, Ghana) tiennent une conférence à **Casabanca.**

JEUDI 5. — Nouvelle manifestations en **Belgique**, où la grève continue.

A propos du **référendum**, la C.F.T.C., la C.G.T.-F.O. et la F.E.N. laissent pleine liberté de vote à leurs adhérents.

VENDREDI 6. — Nouveau gouvernement en **Turquie.**

Convention signée par 2.300 médecins de la Seine et la **Sécurité Sociale** pour le remboursement à 80 % des assurés.

Le **Nigeria** rompt les relations diplomatiques avec la France.

DIMANCHE 8. .. Le **référendum sur l'Algérie** donne 75 % de oui en France et 69 % en Algérie. Il y a 40 % d'abstention. A Alger, Oran, Philippeville, Bône, 72 % de non.

MARDI 10. — Le Comité central du **Parti communiste soviétique** constate de graves déficiences dans les productions agricoles.

JEUDI 12. — Un navire transportant clandestinement des **juifs marocains** vers Israël sombre au large de Tanger : 42 morts.

SAMEDI 14. — La Chambre **belge** vote la « loi unique » par 115 voix contre 90.

LUNDI 16. — Le travail reprend en **Belgique**, sauf à Liège et dans le Hainaut.

Interdiction aux citoyens des **Etats-Unis** de détenir de l'or à l'étranger.

MARDI 17. — A **Cuba**, opérations contre les maquis anti-fidélistes.

MERCREDI 18. — M. Lumumba est livré aux autorités **katangaises.**

Réduction du temps de travail à la **Régie Renault.**

Olga Ivenskaia, amie de Boris Pasternak, est condamnée à 8 ans de prison en **U.R.S.S.**

VENDREDI 20. — Les 250.000 miliciens **cubains**, mobilisés pour parer à une agression des Etats-Unis, sont renvoyés dans leurs foyers.

Entrée en fonctions de M. Kennedy, président des **Etats-Unis.**

Libération de Djilas en **Yougoslavie.**

Appel en faveur d'une pacifique confrontation en **Algérie**, signé par F.O., C.F.T.C., F.E.N., S.F.I.O., Parti radical, Ligue des Droits de l'Homme, Indépendants et gaullistes de gauche, Ligue contre l'antisémitisme.

SAMEDI 21. — Nouvelle épurtalin en **Chine populaire**°: grave situation agricole.

Suppression de l'enseignement religieux dans les écoles **polonaises.**

LUNDI 23. — Fin des grèves en **Belgique.**

Recrudescence d'attentats en **Algérie.**

A Lyon, jugement de trois auteurs de l'attentat au bazooka, à **Alger.**

MARDI 24. — Des rebelles **portugais** s'emparent, en mer, du paquebot « Santa Maria ».

Une délégation de la **Chine populaire** se rend en République Arabe Unie.

Protestation du Conseil supérieur **de la Sécurité Sociale** contre les projets de réforme du gouvernement.

MERCREDI 25. — **Le Maroc** et **l'Indonésie** annoncent le retrait de leurs troupes du Congo.

Le **Parti communiste** dénonce les déviations de Servin et Casanova.

Grève d'avertissement d'une heure à l'**Eclairage de France.**

JEUDI 26. — Assassinat à **Alger** de l'avocat libéral Me Popie.

SAMEDI 28. — Entretien à **Rambouillet** entre le général de Gaulle et M. MacMillan.

LUNDI 30. — Grève des **enseignants.**

Le **Mouvement de la Paix** s'affirme autonome à l'égard des partis.

Conférence de la **Ligue Arabe** à **Bagdad**, avec participation de la **Tunisie.**

MARDI 31. — P.-H. Spaak démissionne du secrétariat général de l'O.T.A.N. et prend la tête du parti socialiste **belge** pour les prochaines élections législatives.

à

D'où vient l'argent?

MOIS DE JANVIER 1961

RECETTES :		
Abonnements ordinaires	786,40	
Abonnements de soutien	600 »	
		1.386,40
Souscription		127,50
Vente (R. P. »		61,50
Vente de livres et brochures		68,50
Versement, à la « R. P. » de l'encaisse du Cercle Zimmerwald, dissous		1.158,66
Divers		32,70
Total des recettes		2.835,26
En caisse à fin décembre 1960		1.594,92
		4.430,18
DEPENSES :		
Impr. et pap. « R.P. » novembre 60 (compl.)		600 »
Impression et papier « R.P. » décembre 60		957,87
Impression et papier « R.P. » janvier 61 ..		1.123,15
Frais d'expédition		140,69
Téléphone		45 »
Autres frais généraux		209,53
Divers		30,70
Total des dépenses		3.106,94
En caisse à la fin janvier 1961 :		
Espèces	51,39	
Chèques postaux	1.271,35	
		1.323,24
		4.430,18

Rectificatif. — La 15e ligne de la liste de souscription parue dans notre numéro de novembre 1960 est à rétablir ainsi :

.. ..Marie (Seine-et-Oise), 5 ; Maurice Millet (Cher), 1 ; Emmanuel... .. ..

LES ABONNEMENTS DE SOUTIEN

André Alix (Seine), 25 ; Louis Bonnier (Yonne), 25 ; Ferdinand Charbit (Haute-Garonne), 20 ; Mme Marcelle Costentin (Seine), 25 ; Raymond Croze (Paris), 30 ; André Cuny (Paris), 30 ; Mme Marthe Guillaume (Loire), 60 ; Jean Jagaille (Seine), 25 ; Antoine Jouveshomme (Paris), 50 ; Marcel Lancia (Jura), 30 ; Pascal Leclercq (Jura), 100 ; Mailland (Seine), 30 ; Georges Mauploux (Seine), 35 ; Tony Peyre (Loire), 30 ; Roger Salmet (Paris), 30 ; Urbain Thévenon (Loire), 30 ; Toesca (Seine), 25 — Total : 600 NF.

LA SOUSCRIPTION

Roger Auriol (Haute-Garonne), 5 ; Frédéric Boissier (Loire), 5 ; eGorges Chéron (Paris), 5 ; M. D... (Belgique), 6 ; Constant Di Luccio (Algérie), 5 ; Jean Duperray (Loire), 4,50 ; Mme Louise Ehrhard (Paris), 10 ; Adolphe Jardin (Côte-d'Or), 10 ; L..., 9 ; André Langlois (Seine), 1 ; Julien Lèbre (Ardèche), 3 ; Mme Denise Michaud (Seine-et-Oise), 10 ; Jaime Padros (Rhône), 6 ; R. Paupy-Martinet (Puy-de-Dôme), 5 ; Albert Ponsot (Paris), 5 : Mme Rosemylde Rouhaud (Seine-et-Oise), 2 ; A. Simplet (Rhône), 3 ; Henri Sorin (Loire-Atlantique), 5 ; Dominique Spinetta (Seine-et-Oise), 5 ; Mlle Jacqueline Talon (Loire), 5 ; Marcel Testud (Loire), 5 ; Lopez Varon (Paris), 10 ; Roger Verdelhan (Bouches-du-Rhône), 3. — Total : 127,50 NF.